

POURQUOI LES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DITES « SANS CONTRAINTES À L'EMPLOI » NE TRAVAILLENT-ELLES PAS ?

Coauteur·e·s

Marie-Pierre Boucher, Anthony Desbiens,
Marie-Josée Dupuis, Diane Gagné et Yanick Noiseux



GIREPS
Groupe de recherche interuniversitaire et
interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté
et la protection sociale



Collectif pour un
Québec sans pauvreté

Les chercheur-e-s tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des participant-e-s qui leur ont généreusement accordé du temps et qui ont partagé leurs connaissances et expériences de l'aide sociale.

Cette recherche a bénéficié du soutien financier de deux organismes subventionnaires, le Mitacs (programme *Accélération*) et le Conseil de recherches en sciences humaines (Programme *Engagement partenarial*).

Mai 2020

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	6
Contexte, objectifs et méthodologie de la recherche	7
Avant-propos	9
L'univers des représentations	9
Une conception large du travail	10
Des représentations en phase avec l'esprit du temps	10
1. Parce qu'elles contribuent et travaillent autrement.....	15
Contribuer à la société et se valoriser autrement que par une participation au marché du travail.....	15
Colmater les brèches d'un filet social étiolé	19
2. Parce que les employeurs n'en veulent pas.....	22
Il y a des barrières à l'emploi.....	22
La discrimination.....	23
Les pratiques (et les exigences) des employeurs	26
3. Parce qu'en chemin, elles rencontrent l'impasse du temps partiel.....	30
Vouloir versus pouvoir travailler à temps partiel.....	30
Le temps partiel comme impasse.....	31
Le système d'aide sociale comme barrière à l'emploi à temps partiel	33
Le système d'emploi comme barrière à l'emploi à temps partiel.....	36
4. Parce qu'elles sont tannées « des jobs de marde »	38

Précarité d'emploi	39
Le rôle des employeurs.....	39
Des formes alternatives de travail : le travail autonome	41
5. Parce que des problèmes de santé les rendent « inaptes » au travail.	42
« Tomber sur l'aide sociale » en raison d'un mauvais état de santé	42
Que signifie être « sans contrainte à l'emploi » ?	44
Pourquoi des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler se retrouvent-elles parmi les « sans contraintes à l'emploi » ?	45
6. Parce que les programmes visant l'insertion en emploi n'améliorent pas suffisamment leurs qualifications et sont avant tout pensés pour répondre aux besoins des employeurs.	48
Les mesures d'activation et la logique du « <i>workfare</i> ».....	48
L'idéal et la réalité de la qualification dans les programmes d'activation	50
Des mesures d'insertion inadaptées et restrictives qui « tournent en rond »	52
7. Parce que le programme d'aide sociale et les programmes visant l'insertion en emploi ne sont pas adaptés afin de répondre aux épreuves vécues par les prestataires.	60
Tomber sur l'aide sociale.....	60
Une offre de service inadaptée à leurs besoins	61
Des programmes qui fonctionnent en silo	62
8. Parce qu'elles sont pauvres.....	65
Le cercle vicieux de la pauvreté.....	65
La pauvreté comme une barrière à l'emploi	67

La pauvreté comme facteur d'isolement	68
9. Parce que le système d'aide sociale contribue à leur stigmatisation.	72
Vulnérabilité et préjugés	73
Perte des réseaux de soutien et stratégies de présentation de soi	74
10. Parce que le système d'aide sociale empêche de planifier.....	77
Un programme en perpétuelle transformation	77
Bibliographie complète.....	80

Résumé

Ce rapport présente les résultats d'une enquête réalisée entre février et juillet 2018 auprès de 44 personnes assistées sociales, dans sept régions du Québec, afin de documenter et d'examiner les raisons pour lesquelles les personnes assistées sociales considérées « aptes au travail » ne sont pas en emploi. Outre « l'avant-propos » qui revient sur le rapport globalement positif au travail des personnes rencontrées, les dix courts chapitres de ce document reprennent et étayent chacune des dix réponses qui ont émergé de cette enquête.

Dans la très grande majorité des cas, les personnes assistées sociales dites « sans contraintes à l'emploi » veulent travailler. Parmi les personnes rencontrées, seules deux personnes refusent carrément de jouer le jeu du travail salarié pour des raisons politiques, considérant ce dernier comme asservissant. Bien souvent, les prestataires de l'aide sociale contribuent et travaillent « autrement » (1). Si ces personnes n'occupent pas un emploi rémunéré, c'est parce que les employeurs n'en veulent pas (2), c'est parce qu'elles rencontrent l'impasse du temps partiel (3), c'est parce qu'elles sont *tannées* « des jobs de marde » (4), c'est parce que des problèmes de santé importants limitent leur participation au marché du travail (5), c'est parce les programmes visant l'insertion en emploi n'améliorent pas suffisamment leurs qualifications (6), c'est parce que le système d'aide sociale n'est pas adapté afin de répondre aux épreuves vécues par les prestataires (7), c'est parce que l'état de pauvreté dans lequel elles sont maintenues complique leur accès au travail (8), c'est parce que le système d'aide sociale contribue à leur stigmatisation (9) et enfin, parce que le système d'aide sociale entrave la capacité des personnes assistées sociales à se projeter dans l'avenir et précarise la mise en place d'une démarche planifiée leur permettant de réintégrer le marché du travail (10).

Contexte, objectifs et méthodologie de la recherche

En septembre 2019, il y avait 100 293 adultes prestataires de l'aide sociale qui étaient considéré·e·s sans contraintes à l'emploi. Même si leur nombre n'a jamais été aussi bas, la question de savoir pourquoi ils et elles ne travaillent pas semble hanter l'opinion publique. Ces personnes constituent d'ailleurs la catégorie sociale la plus stigmatisée de la population québécoise¹ et il n'est pas rare d'entendre dire qu'elles sont paresseuses, profiteuses et dépendantes du système. Autrement dit, ces dernières pourraient facilement travailler — encore plus en période de « pénurie » de main-d'œuvre — et elles refuseraient tout simplement de le faire. Mais qu'en est-il vraiment ?

C'est à cette question que cherchait à répondre une recherche partenariale issue d'une collaboration entre le Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Groupe de recherche interdisciplinaire et interuniversitaire sur la pauvreté, l'emploi et la protection sociale (GIREPS). Ce document en présente les principales conclusions². Cette recherche avait pour principal objectif de comprendre ce que pensent du travail les personnes assistées sociales considérées aptes au travail, à partir des idées qu'elles en ont, de leurs valeurs et de leurs expériences. Et c'est à la lumière de ces propos que nous avons pu dégager dix réponses qui éclairent les raisons pour lesquelles elles sont « sans emploi ».

Huit entretiens de groupe ont été réalisés entre février et juillet 2018 auprès de 44 personnes assistées sociales, dans sept régions du Québec³. Trois méthodes de recrutement ont été mobilisées : les réseaux d'interconnaissance des chercheurs·euses, le recrutement via des organismes membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté et l'affichage de rue. Les deux critères de participation à la recherche étaient d'être ou d'avoir déjà été inscrit·e à l'aide sociale dans la catégorie dite « sans contraintes à l'emploi⁴ », et

¹ Voir Pierre Noreau et *al.* (2015); Normand Landry et *al.* (2020). Les références complètes apparaissent à la fin de chaque chapitre.

² Un document synthèse est également disponible sur le site web du GIREPS (www.gireps.org) et sur le site du Collectif pour un Québec sans pauvreté (www.pauvrete.qc.ca). Un rapport sur le système d'aide sociale au Québec sera également produit dans les prochains mois. Afin de respecter l'anonymat des répondant·e·s, des pseudonymes sont utilisés afin de les identifier.

³ En Mauricie, en Outaouais, en Estrie, en Chaudière-Appalaches, à Montréal (Hochelaga et Côte-des-Neiges), dans Lanaudière et dans la région de la Capitale-Nationale.

⁴ Même si les personnes interrogées sont ou ont déjà été considérées « sans contraintes à l'emploi » par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, plusieurs d'entre elles recevaient, au moment de l'entrevue, les prestations réservées aux personnes considérées comme ayant des « contraintes sévères à

d'avoir déjà eu, au cours de sa vie, au moins une expérience de travail rémunéré. Parmi les participant·e·s rencontré·e·s, 21 sont des hommes et 23 des femmes. La moyenne d'âge des participant·e·s est de 48 ans. La plupart des personnes que nous avons rencontrées ont entre 40 et 60 ans et trois d'entre elles ont moins de 30 ans. Une très grande majorité des répondant·e·s, soit 36 personnes, sont des personnes vivant seules, quatre sont des mères monoparentales, trois vivent en couple avec des enfants et une vit en couple, sans enfants.

Références bibliographiques

Landry, Normand, Anne-Marie Gagné, Sylvain Rocheleau, Christiane Caneva, Pascale Caidor, Mathieu Bégin. 2020. « Militantisme, justice sociale et inégalités numériques : étude de groupes de lutte contre la pauvreté au Québec », *Terminal*, 32 pages.

Noreau, Pierre, Emmanuelle Bernheim, Pierre-Alain Cotnoir, Pascale Dufour, Jean-Herman Guay, Shauna Van Praagu. 2015. « Droits de la personne et diversité - la condition sociale : Sondage 2015 | CDPDJ ». En ligne au < <http://www.cdpedj.gc.ca/fr/droits-de-la-personne/sondage-2015/Pages/condition-sociale.aspx> >, consulté le 26 août 2019.

l'emploi ». Cela montre notamment que les parcours des personnes assistées sociales sont dynamiques et hétérogènes : elles bougent à l'intérieur du système d'aide sociale selon les expériences qu'elles vivent dans les multiples sphères de leur vie sociale.

Avant-propos

Dans la très grande majorité des cas, les personnes assistées sociales dites « sans contraintes à l'emploi » veulent travailler. Dans l'ensemble, les discours des personnes assistées sociales rencontrées révèlent qu'elles partagent les mêmes idées et valeurs à propos du travail salarié que la population générale. Comme bien d'autres, elles voient le travail salarié comme étant un élément central de la vie, qui favorise l'intégration économique et sociale. Elles recherchent un emploi dans lequel elles peuvent s'épanouir et se sentir utiles, tout en étant en mesure de respecter leurs limitations (souvent en matière de santé physique ou psychologique). Elles tendent également à adopter une définition large du mot « travail », ce qui amène plusieurs d'entre elles à valoriser tout autant les activités non salariées qu'elles assimilent à du travail. On constate par ailleurs que leurs expériences dévalorisantes de l'aide sociale tendent souvent à renforcer leurs représentations positives du travail salarié, qui est alors d'autant plus perçu comme favorisant l'exercice de leur liberté et de leur pleine citoyenneté. Ainsi, parmi les 44 personnes rencontrées, seules deux personnes refusent carrément de jouer le jeu du travail salarié pour des raisons politiques, considérant ce dernier comme asservissant.

L'univers des représentations

Élément de ce que des sociologues appellent le « rapport au travail », les représentations du travail concernent les idées, les opinions et les valeurs associées au travail dans un contexte social donné⁵. Celles-ci sont véhiculées par la société et les médias, les communautés d'appartenance des personnes et les dispositifs institutionnels. Chacun et chacune négocie alors avec ces contenus, pour les critiquer, les rejeter ou les personnaliser. Interroger les personnes sur leur rapport au travail permet donc de constater quelles sont ces valeurs qu'elles partagent, quelles attentes elles ont à l'égard du travail salarié et quelle importance elles estiment que prend, ou devrait prendre, le travail dans leur vie, et ce, tant dans l'absolu qu'en regard de l'importance et de la valeur accordées à d'autres sphères de leur vie. Les représentations du travail peuvent se nourrir des expériences vécues dans le monde du travail ou dans d'autres sphères sociales, telles que la famille, l'école, la communauté ou d'autres institutions ; elles sont susceptibles de

⁵ Voir Christian Lalive d'Épinay (1994).

varier au gré du parcours de vie et d'assistance et d'être ainsi teintées des conditions sociales, matérielles et professionnelles de la personne⁶.

Une conception large du travail

Lorsqu'on laisse les personnes assistées sociales définir elles-mêmes ce qu'elles entendent par le « travail » et ses contours, il s'en dégage que celui-ci implique davantage que le seul travail salarié. Les personnes rencontrées définissent le travail de façon large : il inclut une diversité d'activités, notamment le « travail gratuit » tels que les soins aux proches, le bénévolat et le militantisme, mais aussi certaines formes d'activités engagées dans le cadre de parcours d'employabilité liées aux « mesures d'activation de la main-d'œuvre ». Bon nombre ». Beaucoup des personnes rencontrées mentionnent le bénévolat de façon très positive. Nombreuses sont celles qui lui associent les mêmes valeurs qu'au travail salarié, notamment l'utilité sociale, et le considèrent comme un « véritable travail », même s'il n'est pas payé. Il est alors parfois difficile de distinguer, dans leurs représentations du travail, ce qui relève du salariat, du bénévolat ou de l'activation comme le mettent en évidence ces propos de Gisèle qui affirme avoir « 25 ans de carrière » tant dans le « milieu communautaire », que « dans le bénévolat [et] toute sorte de programmes ». À certains égards, ils et elles souhaitent en tirer la même satisfaction, un sentiment semblable d'accomplissement de soi et d'utilité sociale, comme en témoigne Jean-Hugues qui estime – et dont les propos reçoivent l'approbation de l'ensemble du groupe de discussion dont il faisait partie – que « quelqu'un qui fait du bénévolat (...) [c'est] aussi important que quelqu'un qui est payé ».

Des représentations en phase avec l'esprit du temps

Dans l'ensemble, les personnes interrogées octroient une valeur positive au travail, peu importe la forme qu'il revêt. Somme toute, leurs représentations du travail ne divergent pas, dans l'ensemble, des résultats des enquêtes sur le rapport au travail auprès d'autres populations que celles des personnes prestataires de l'aide sociale : le travail – salarié ou pas – demeure une valeur centrale, même s'il est susceptible de ne pas avoir la priorité par rapport aux autres sphères de la vie⁷. Ces constats s'inscrivent d'ailleurs dans le

⁶ Voir Mylène Thirot (2013).

⁷ Les propos de Karine expriment bien que le travail salarié puisse passer en second après la sphère familiale : « Moi j'ai de la misère à concevoir comment tu fais pour bien t'occuper de ta famille, bien t'occuper de ton mari, bien t'occuper de toi-même – parce qu'il faut pas s'oublier ! – ET travailler ? » Un propos qui n'est pas

prolongement de ce qu'ont constaté René et ses collègues il y a maintenant deux décennies⁸ :

Si les personnes interviewées traînent avec elles un passé généralement empreint de difficultés majeures sur le plan de l'insertion en emploi, elles n'en demeurent pas moins fortement marquées par ce que représente le travail, économiquement et symboliquement. Souvent, leur parcours récent et leurs aspirations sont marqués par la force d'attraction du travail salarié.

Dans le cadre de notre enquête, la plupart des personnes ont par ailleurs clairement exprimé leur désir d'occuper un emploi salarié. Carlota, « veut travailler » et souligne « [qu]'on ne veut pas rester sur l'aide sociale ». Hector abonde dans le même sens et affirme non seulement que « c'est bien différent de travailler que de rester chez nous à rien faire », mais que s'il ne travaille pas, il « ankylose » et « [sa] vie dépérit ». Ce qui ressort des valeurs qu'ils et elles associent au travail, c'est leur forte connotation existentielle, comme en témoignent ces quelques références à la vie, voire à la liberté. Ainsi, pour Adrien : « le travail... c'est la vie. C'est la liberté. Parce que quand on dépend de l'aide sociale, on est limité. On est limité pour les dépenses, on est limité pour les loisirs ». Stéphane affirme pour sa part que « travailler, c'est vivre » alors que pour Léa, le travail « ça fait partie de la vie ». Roxanne rappelle quant à elle que le travail permet de sortir de chez soi : « Moi je veux bouger, je veux travailler, (...) je veux faire autre chose que d'être tout le temps juste dans la maison ». Pour Sylvie, c'est une façon de vivre des interactions sociales, « tu vois du monde, tu sors », tout comme pour Juliette pour qui : « Ça fait du bien de prendre l'air, de voir du monde ! ».

Ce sentiment d'exister et « d'être quelqu'un », associé au travail, n'est pas sans lien avec l'identité sociale, comme le souligne Jimmy : « c'est sûr que travailler, à quelque part, ça amène une certaine... une certaine fierté. » Par contraste, ne pas travailler c'est risquer une non-existence sociale, comme le rappelle ce dialogue entre Sophie et Judith :

- Sophie : « Quand on ne travaille pas, on n'a pas un nom. »

- Judith : « On n'a pas de titres, on n'a pas de... »

différent de ceux exprimés dans les enquêtes mentionnées par ces auteurs : Daniel Mercure, dans Vultur, Mircea et Daniel Mercure (2019); Dominique Méda et Patricia Vendramin (2010); Daniel Mercure, Mircea Vultur et Charles Fleury (2012).

⁸ Jean-François René et al. (1999:111).

- Sophie : « c'est ça, un titre au bout de ton nom. »⁹

Par ailleurs, les représentations qu'elles ont du travail paraissent fortement teintées par leur expérience, plus négative, de l'aide sociale. Cela se constate, d'une part, par la fréquence des références à l'utilité sociale.

La valeur la plus fréquemment associée au travail est sans conteste l'utilité sociale. Selon Léa, « Il y a une raison pour laquelle on veut travailler : on veut être utile, on veut être engagé ». Linda, pour sa part, pose la question suivante : « pis pourquoi on travaille dans le fond ? », à laquelle elle répond elle-même : « On a besoin d'être utile dans la vie ». Sur ce point, Karine ajoute :

C'est ça, l'utilité comme tu dis hein. Parce que oui y'a des moments [...], ben je sais pas si c'est juste moi là, je veux pas parler pour tout le monde, mais qu'on se demande c'est quoi notre utilité dans notre société.

L'univers des représentations permet de cerner les **aspirations** relatives au travail : le travail idéal, le travail qu'on veut, et les attentes à l'égard du monde du travail. Ce qui ressort d'abord, c'est que pour les personnes interrogées le **travail idéal** est celui leur permettant de rester elles-mêmes et d'être en accord avec leurs limites comme en témoigne Justine, « [qui] refuse catégoriquement de [s]'en aller travailler pour un salaire dans un milieu où je dois m'oublier ». Si peu est dit du contenu du travail idéal, ou des conditions de travail souhaitées, l'idée que le travail permette à la personne d'en retirer de la satisfaction du travail, qu'il la rende heureuse, est assez souvent évoquée :

Parce que si tu travailles dans un domaine quelconque, parce qu'il n'y a pas de sots métiers, pis que t'es malheureux pis que tu te lèves à tous les matins pis que tu dis : "ah câline, une autre journée, une autre journée !" Tout ça pour gagner ta croûte, on s'entends-tu qu'à la fin de la semaine ou à la fin du mois, tu n'as plein ton... (Guylaine)

Combien il y en a de gens qui travaillent pis qui sont malheureux parce qu'ils font des jobs qu'ils n'aiment pas ? (Jean-Hughes)

L'important c'est d'aimer son travail, l'important c'est d'être heureux quand on se lève. (Gisèle)

⁹ Sur cette question du travail comme marqueur d'identité, voir l'excellent film des frères Dardennes, *Rosetta* (1999).

Dans le même ordre d'idées, selon elles et eux, le travail devrait ultimement respecter certains paramètres. Le premier et le plus déterminant, c'est le respect de la condition physique et psychologique de la personne.

Ne pas avoir de problème de santé, je ne serais pas ici aujourd'hui. Je serais probablement soit à l'université encore ou bien je serais en train de travailler pis de faire quelque chose d'autre. Mais moi la santé m'a laissé tomber. (Jean-Hugues)

Moi là d'toutes façons, j'veux travailler, mais y'a pas vraiment (rire) de travail adapté à moi, là. (Pierre)

Ainsi, la majorité des personnes rencontrées aspirent à un travail épanouissant. Or, comme il a été évoqué, cet idéal de réalisation de soi lié au travail, beaucoup de participant·e·s disent le retrouver dans le bénévolat. Jean-Hugues dit : « C'est ça, si on n'avait pas de loyer à payer, pis de la bouffe à payer, pis des affaires de même, on s'en foutrait bien du salaire. Tout le monde *travaillerait* bénévolement [nos italiques] ». Quelques-un·e·s vont même jusqu'à remettre en question l'association entre l'emploi et le statut social d'une part, et la richesse ou le prestige économique qu'il procure d'autre part. Elles et ils privilégient plutôt l'utilité sociale de toutes formes d'activités à titre d'étalon de mesure de la valeur accordée au travail. Dès lors, comme l'énonce Gisèle, la participation sociale ne serait pas cantonnée au travail salarié, et vice versa :

Est-ce que « travail » égal « salaire » ? Ou si « travail » égal « contribution à la société » ? Moi j'ai l'impression d'avoir travaillé (...). Moi dans ma tête, j'ai travaillé toute ma vie pis j'ai contribué toute ma vie pis moi je me dis : « je suis payée par le gouvernement, that's it ». Je suis pas payée beaucoup, j'ai vraiment un petit salaire.

En somme, les participant·e·s de notre enquête souhaitent travailler, mais elles et ils le souhaitent à la condition que ce travail respecte leur intégrité physique et mentale, mais aussi leurs valeurs.

Références bibliographiques

Lalive d'Épinay, Christian. 1994. « Significations et valeurs du travail, de la société industrielle à nos jours », M. de Coster et F. Pichault, *Traité de sociologie du travail*. Bruxelles : De Boeck-Université. Pp. 55-82.

Méda, Dominique et Patricia Vendramin. 2010. « Les générations entretiennent-elles un rapport différent au travail ? », *SociologieS, Théories et recherches*, En ligne au <<https://journals.openedition.org/sociologies/3349>>, (Page consultée 10 septembre 2019).

Mercure, Daniel. 2019. « Genèse et horizons heuristiques du concept de rapport au travail », dans Vultur, Mircea et Daniel Mercure (dir.), *Dix concepts pour penser le nouveau monde du travail*. Québec : Presses de l'Université Laval. Pp. 135-164.

Mercure, Daniel, Mircea Vultur et Charles Fleury. 2012. « Valeurs et attitudes des jeunes travailleurs à l'égard du travail au Québec : une analyse intergénérationnelle », *Relations industrielles / Industrial Relations*, 67(2): 177-198.

René, Jean-François, Christine Lefebvre, Monique Provost et Jean Panet-Raymond. 1999. « La difficile intégration des bénéficiaires de l'aide sociale au Québec », *Lien social et Politiques*, n° 42: 109-119.

Thirot, Myriam. 2013. « La précarisation du travail : des parcours professionnels à géométrie variable », *Relations industrielles / Industrial Relations*, 68(1): 142-163.

1. Parce qu'elles contribuent et travaillent autrement.

Les participant·e·s ont souligné le fait que le travail salarié n'est pas la seule forme de participation valable et qu'il existe plusieurs formes de travail, notamment l'engagement dans des activités non rémunérées, à travers lesquelles elles et ils estiment contribuer à la société. D'une certaine manière, notre enquête montre que plusieurs personnes assistées sociales sont occupées à procurer des soins ou des services à leurs proches (à titre de bénévole), qu'elles s'engagent politiquement ou dans une démarche de création. Elles peuvent aussi s'engager dans le cadre de programmes d'insertion ou d'emploi subventionnés et précaires impliquant des allers-retours réguliers entre le travail, l'aide sociale et le milieu communautaire. Les personnes interrogées assimilent généralement chacune de ces activités non rémunérées à du travail. Force est aussi de constater que sans ces dernières, qui constituent en quelque sorte une « armée de réserve » au rabais, l'action des différents organismes communautaires opérant dans un contexte de contraintes budgétaires – et cette situation est quasi permanente depuis 40 ans – en pâtirait. Les personnes rencontrées sentent toutefois que cette contribution n'est pas reconnue à sa juste valeur et que cet « autre travail » ne les amène pas à être considérées comme des citoyen·ne·s à part entière.

Contribuer à la société et se valoriser autrement que par une participation au marché du travail

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les personnes interrogées souffrent du fait que le travail est largement perçu dans notre société comme étant l'une des principales façons - voire *la* principale façon - de donner un sens à sa vie et de contribuer à la société. Plusieurs d'entre elles mènent d'ailleurs régulièrement des démarches personnelles afin de développer leurs compétences et de réintégrer le monde de l'emploi. Elles peinent toutefois à s'y insérer de façon durable.

De ce fait, puisqu'elles ne travaillent pas ou presque pas¹⁰, elles ne se sentent pas considérées comme des citoyen·ne·s important·e·s de notre société. En effet, pour être considéré·e·s citoyen·ne·s à part entière, cela implique bien souvent d'apporter une

¹⁰ Les personnes assistées sociales dites « sans contraintes à l'emploi » peuvent gagner un revenu maximum de 200 \$ par mois sans être pénalisées; chaque dollar excédant ces 200 \$ est ensuite déduit de leurs prestations. Comme nous le verrons au chapitre 3, cette restriction imposée par le programme d'aide sociale complexifie et rend moins attrayante la participation au marché du travail.

contribution économique et au sens strict, c'est le travail rémunéré qui symbolise cette norme sociale. Un peu comme Hughes (1996)¹¹ qui se demandait si la seule participation valable et qui puisse donner une identité valable est liée au travail salarié, Gisèle pose la question suivante : « (...) est-ce que "travail" égal "salaire" ou si "travail" égal "contribution à la société" ? ». En plus d'insister sur le fait qu'il existe plusieurs formes de contributions utiles et valorisantes, les participant·e·s ont ainsi souligné que le travail salarié n'était pas la seule participation acceptable et pouvant agir comme socle d'une identité « valable », pour reprendre les mots du sociologue.

Pour contourner un marché du travail salarié dans lequel elles peinent à s'insérer, certaines des personnes assistées sociales rencontrées ont décidé de créer leur propre emploi en démarrant leur entreprise. Elles en retirent fierté et satisfaction, et ce, même si elle ne se verse pas de salaire. Pour d'autres personnes, telles que Chuck qui a milité plusieurs années pour le droit des locataires, l'implication bénévole, « ça donne un peu plus d'indépendance, ça peut donner plus d'estime de soi [étant donné que] je ne suis pas là parce que j'en ai besoin pour gagner ma vie, [j]e suis là parce que je pense que je peux contribuer socialement à améliorer mon sort et celui de mes semblables locataires ». Quant à elle, Sophie exprimait que l'expérience du bénévolat lui a permis de regagner confiance en elle, d'aller « chercher une valeur », une reconnaissance que ne lui procurait plus le marché du travail. Il n'en reste pas moins qu'en comparaison au travail salarié, ces parcours alternatifs d'un *autre travail* ne sont pas reconnus en tant que « vrai travail », comme l'a souligné Valérie.

Mettons que quelqu'un te demande : tu travailles où toi ? (...) Bien je fais du bénévolat à [anonymisé]. Hein ? Tu ne travailles pas ! Ils ont quasiment envie de te regarder pis de te dire : « bien là tu ne travailles pas ? Pourquoi tu ne t'en vas pas sur le marché du travail ? ».

Nous avons aussi rencontré plusieurs personnes qui font souvent le choix de réaménager leurs parcours et de mener une vie active en faisant du bénévolat ou en prenant soin d'un proche. Outre Gisèle qui affirmait en avoir fait carrière¹², même si elle avait toujours été « apte au travail », les participant·e·s ont évoqué différentes raisons – apprendre de nouvelles choses, socialiser, se sentir fier·e, se sentir utile socialement, contribuer malgré

¹¹ Everett Hughes est un sociologue américain qui a notamment fait des recherches sur les habitants de la ville de Drummondville, au Québec, au milieu du 20^e siècle.

¹² Voir l'avant-propos pour la citation exacte de Gisèle dans la section *Une conception large du travail*.

des problèmes de santé, profiter de la flexibilité des horaires, etc. – expliquant pourquoi elles et ils font du bénévolat. Quant à Sylvie, elle nous explique que le bénévolat sert à faire travailler sa mémoire, à s’occuper : « Ça serait bon que je fasse de quoi pour faire marcher ma mémoire, pis mes neurones au lieu de rester toujours assise dans la maison. Fais que j’ai dit : “r’garde, (...) un peu de bénévolat aussi avec des organismes” ».

Pour d’autres, comme Steve qui nous dit que le bénévolat c’est comme être « son propre boss », le bénévolat leur permet davantage de liberté et d’autonomie que le travail salarié :

R’garde, moi je suis bénévole ici depuis à peu près neuf ans. Pis je travaille fort. Des fois, je me dis : « ben eh... je pourrais travailler au gouvernement, je pourrais faire si, je pourrais faire ça », mais c’est complètement différent quand t’es bénévole. T’arrives à l’heure que tu veux, tu te donnes un horaire que tu respectes. Mettons qu’une journée tu ne peux pas ; ben là c’est pas grave, t’es bénévole ! (Simone)

Quand que tu lèves pis que tu décides : « ok, je vais faire du bénévolat », t’as pas le sentiment d’obligation. (Jimmy)

D’autre part, cela a été évoqué par plusieurs participant·e·s, le bénévolat permet aussi de conserver sa dignité, sa valeur et sa fierté :

Moi je me suis sauvé la peau avec les organismes, je me suis vraiment sauvé la peau. J’ai gardé ma valeur, même que j’en ai pris parce que je me suis dit : « eille tabarouette, si j’étais payée là... chu valable là-dedans là! » (Sophie)

C’est qu’en plus, ça [le bénévolat] me valorise, comme quand je travaillais, mais ça me valorise encore plus parce que je suis électron libre. J’ai pas un employeur en arrière, un ci, un ça. Moi j’ai appris une chose depuis que je suis ici pis c’est ça qui me rend heureuse (...). Il n’y a jamais d’horaire non plus. C’est ça que j’adore. (Judith)

Ben moi, je vais parler pour moi là, moi je suis très participant dans le domaine communautaire. Je fais de la télévision communautaire. Je fais partie d’un CA, une fois par mois, on fait beaucoup d’activités ici aussi. Pis ma part dans la société, pour moi, ma reconnaissance, c’est de donner pour mieux recevoir aussi. Donner, c’est recevoir en fait : on donne beaucoup il me semble, je parle de moi, mais je reçois de différentes façons. Fais que ma reconnaissance, ma place dans la société, je l’ai pris et je l’ai. (Rodrigue)

Si l’on exclut la question monétaire, qu’il agisse comme tremplin ou comme un refuge vis-à-vis d’un marché du travail parfois perçu comme trop rigide, le bénévolat sert les mêmes

fonctions sociales que le travail salarié puisqu'il permet aux personnes de se valoriser, de recevoir de la reconnaissance, d'acquérir de nouvelles compétences, de développer leur autonomie, de regagner du pouvoir sur leur vie et de socialiser. Ainsi, selon Anne : « avec le bénévolat, on apprend beaucoup de choses qu'on n'apprend pas dans le milieu du travail. Y'a un côté qui est plaisant. On peut réseauter. Y'a pas la pression. Par contre, il y a toujours l'insécurité financière parce que ça donne pas d'argent ». Et comme le souligne Jean-Hugues, pour des personnes qui n'ont que rarement eu l'occasion d'exercer un métier qu'ils ou elles appréciaient : « Le bénévolat, ce n'est peut-être pas payant, mais l'avantage que t'as, c'est que tu fais qu'est-ce que t'aime ».

Si plusieurs des personnes rencontrées font l'éloge du bénévolat, certaines y voient aussi des aspects négatifs. D'abord, certain·e·s répondant·e·s ont noté les différences entre les droits des personnes salariées et des personnes bénévoles, ces dernières ne jouissant que de peu de protections dans leur milieu de travail bénévole. Marilou en a d'ailleurs fait l'expérience :

J'avais appelé aux Normes du travail, parce que je m'étais fait mettre dehors en me faisant crier après comme du poisson pourri. Pis la réponse ça l'a été que même si j'ai travaillé pendant 3 ans et demi là, la réponse ça l'a été que je n'étais pas salariée donc je n'avais pas de droits. (...) Anéantie quand ils m'ont dit ça parce que ça pas de sens, je travaillais là! (...) Non, pas protégée!

Les personnes rencontrées soulignent également que malgré tous les avantages que procure le bénévolat, tant pour la personne bénévole que pour la communauté, il n'est cependant pas reconnu en tant que « vrai travail », comme l'ont souligné ces deux participantes :

Mettons que quelqu'un te demande : « tu travailles où toi ? » « (...) Bien je fais du bénévolat à la maison X. » « Hein ? Tu ne travailles pas ! » Ils ont quasiment envie de te regarder pis de te dire : « bien là, tu ne travailles pas ? Pourquoi tu ne t'en vas pas sur le marché du travail ? » (Valérie)

C'est quoi tes occupations ? C'est parfois gênant quand tu dis : « ben je fais ça... » « Ah, mais ok, mais tu gagnes de l'argent avec ça ? » T'es comme : « ah non, je gagne pas d'argent avec ça. » Faique à force de créer du malaise pis que tu ne rentres pas dans le beau modèle, ben je pense que c'est une espèce de technique de réinsertion par le fait de créer un malaise autour du fait de pas être conforme. (Marie)

Colmater les brèches d'un filet social étioilé

Comme le remarquait Sophie « [...] une société qui n'aurait pas de bénévoles n'irait pas loin... ». Cela est d'autant plus vrai dans un contexte où depuis maintenant quarante ans, le filet social québécois est fortement mis à mal, et ce, de manière encore plus exacerbée dans la foulée des politiques d'austérité¹³ adoptées par divers gouvernements québécois ayant mené à l'adoption de vagues successives de compressions budgétaires dans les services publics¹⁴.

Dans un contexte de dégradations de l'offre de services publics, les solidarités familiales ou de proximité sont appelées à compenser. À titre d'exemple, uniquement pour les services de « soutien à domicile » fournis gratuitement par les proches aidantes, Kempeneers, Battaglini et Van Pevenage estiment qu'il « en coûterait environ 3,95 milliards de dollars à l'État québécois si ce travail de soutien était soudainement accompli par des personnes payées au salaire minimum »¹⁵. Certaines des personnes assistées sociales rencontrées – tous des femmes par ailleurs – affirment ainsi ne pas être en mesure de travailler parce que, faute de soutien suffisant, elles doivent s'occuper d'un proche¹⁶. Ainsi, Sylvie « [a] pris un break pour [ses enfants] ». Roxanne, après s'être « fait jeter dehors [de son emploi] » parce qu'elle « manquait souvent par rapport aux rendez-vous à l'hôpital » de son garçon handicapé, a dû recourir à l'aide sociale.

¹³ « L'effort » exigé de la population québécoise au cours de la seule période 2010-2015 atteindrait 20 milliards de dollars selon l'IRIS (2018).

¹⁴ Voir Marie-Pierre Boucher et Yanick Noiseux (2018).

¹⁵ Voir Marianne Kempeneers et al. (2015 : 7).

¹⁶ La *Loi sur les normes du travail* permet aux personnes salariées de s'absenter du travail pendant un maximum de 10 jours par année pour remplir les obligations reliées à la garde, la santé ou l'éducation de son enfant, ou en raison de l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour laquelle elles agissent comme proche aidant : toutefois, l'employeur n'a l'obligation de rémunérer les salarié·e·s que pendant deux de ces journées, les autres pouvant être sans salaire (art. 79.7). La Loi prévoit également la possibilité, pour les proches aidants de s'absenter pendant des périodes prolongées lorsque leur présence est requise auprès d'un parent ou d'une personne auprès de laquelle elles sont proches aidantes est proche aidante (art.79.8-79.8.1). Pour compenser une partie de la perte de revenu engendrée par ces congés, elles peuvent alors recevoir des prestations d'assurance-emploi, si elles y sont admissibles : cela leur permet de recevoir une aide financière pouvant aller jusqu'à 55 % de leur rémunération, pour une durée allant jusqu'à 15 semaines si elles agissent comme proches aidantes d'une personne gravement malade ou blessée de 18 ans ou plus et de 35 semaines s'il s'agit d'un enfant mineur. Pour les personnes ne disposant pas d'économies importantes, ou non admissibles aux prestations spéciales de l'assurance-emploi, l'aide sociale devient alors souvent l'unique option.

Force est de constater par ailleurs qu'en l'absence de services publics suffisants, ce ne sont pas seulement les solidarités familiales ou de proximité qui viennent pallier les lacunes du filet social, mais tout un réseau constitué notamment d'organismes communautaires, puis d'entreprises d'économie sociale. Or, parce « le milieu communautaire est pauvre et fait ce qu'il peut » (Gisèle) dans un contexte de sous-financement chronique¹⁷, il est incité à recourir à l'action bénévole, à s'appuyer sur le labeur de personnes assistées sociales engagées dans le cadre de « parcours d'insertion » ainsi qu'à s'appuyer sur diverses formes d'emplois subventionnés afin de mener à bien ses activités.

Le manque de ressources les cantonnant dans un rôle « d'employeurs pauvres »¹⁸, « ça devient un "racket" parce que les organismes communautaires n'ont pas le choix d'aller là [vers les emplois subventionnés] pour payer leur monde » (Linda). Cette pratique est étendue à telle enseigne que, selon plusieurs personnes assistées sociales rencontrées, « souvent, les programmes vont dans les organismes communautaires [et qu'on a l'impression que] les entreprises ne prennent pas des gens sur les programmes » ce qui ouvrirait pourtant « des chances d'avoir plus de jobs pis d'avancer » (Gisèle).

Certaines des personnes rencontrées jugent que ces expériences dans le communautaire s'apparentent à une entourloupe, car elles n'offrent souvent pas un salaire viable et ne permettent pas une insertion durable sur le marché du travail. D'abord, ces emplois subventionnés dans le milieu communautaire sont mal payés – parfois scandaleusement¹⁹ – et de courtes durées. Plus encore, ils impliquent bien souvent de faire des allers-retours entre le bénévolat, les emplois subventionnés dans le milieu communautaire et l'aide sociale. C'est ce que nous a raconté Micheline qui a « travaillé comme bénévole pis embarqué [ensuite] sur le programme [de subvention-salariale] ». Pour sa part, Sylvie a eu un « emploi d'un an comme intervenante auprès des jeunes » à travers « un programme qui venait du gouvernement ». Elle « aurait aimé ça continuer », mais « [il n'] y avait pas de poste parce que c'était un organisme communautaire » qui « ne pouvait pas [la] garder » parce que « [il n'] y avait pas assez de subventions ». Marilou est quant à elle en

¹⁷ Pour que tous les groupes communautaires retrouvent leur capacité d'agir et puissent assumer pleinement leur mission, la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame 475 millions.

¹⁸ Louise Boivin, citée dans Rolande Pinard (2018 : 239). Pour un aperçu plus complet des conditions de travail précaires dans le secteur communautaire, voir Mylène Fauvel et Yanick Noiseux (2020).

¹⁹ Par exemple, dans le cas du programme d'aide et d'intégration sociale Action (PAAS-Action), une allocation de soutien à la participation d'un montant mensuel de 130 \$ est accordée aux personnes prestataires de l'aide sociale ou de la solidarité sociale y participant, alors qu'elles y consacrent jusqu'à 20 heures par semaine.

train de « monter un projet qui va faire partie de la maison des jeunes (...), mais (...) [elle] ne sais pas comment [elle sera] rémunérée ». Ces situations sont donc parfois très fragiles – voire frustrantes –, car il arrive en outre que les organismes doivent fermer leurs portes faute de budget suffisant.

En somme, les entretiens menés auprès des personnes assistées sociales nous ont permis de constater que plusieurs d’entre elles s’activent et se rendent utiles autrement en s’engageant bénévolement dans une variété d’activités ou d’organismes. De plus, plusieurs autres ne sont pas en mesure de travailler, car elles doivent prendre soin d’enfants ou de proches ou encore parce qu’elles deviennent en quelque sorte captives de programmes d’insertion ou de subvention salariale qui, bien qu’ils puissent à court terme contribuer positivement au mieux-être des participant·e·s et contribuer à la mission d’organismes du milieu communautaire, ne débouchent pas sur de « vrais emplois ». En somme, même si l’important apport de ces activités à la société n’est pas reconnu à sa juste valeur (et, bien souvent, ni par une rétribution monétaire), notre enquête montre bien que bon nombre des personnes assistées sociales rencontrées, loin d’être « inactives », contribuent et travaillent autrement.

Références bibliographiques

Boucher, Marie-Pierre et Yanick Noiseux. Printemps 2018. « Austérité, flexibilité et précarité au Québec et au Canada : la fuite en avant », *Labour/Le Travail*, 81, pp. 119-157.

Hughes, Everett C.. 1996 [1951]. « Le travail et le soi », *Le regard sociologique*. Paris : Éditions de l’EHESS. Pp. 75-85.

Kempeneers, Marianne., Battaglini, Alex., Van Pevenage, Isabelle (avec la collaboration de Gagnon, A., Audy, É. et Gerlach, J.). Mars 2015. « Chiffrer les solidarités familiales ». *Carnet synthèse no. 4*. Montréal : Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions, CSSS de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent-CAU.

Fauvel, Mylène et Yanick Noiseux. 2020. « Le mouvement communautaire autonome et les conditions de travail: entre précarité et contrôle des temps de travail », dans *Le travail à l’épreuve des nouvelles temporalités* (sous la direction de D.G. Tremblay et S.A. Soussi). Montréal: Presse Universitaire du Québec.

IRIS (Pierre Beaulne). Mars 2018. « La politique d’austérité budgétaire au Québec à la suite de la crise financière », Billet. Consulté en ligne: <<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/la-politique-d-austerite-budgetaire-au-quebec-a-la-suite-de-la-crise-financiere>>. le 20 janvier 2020.

Pinard, Rolande 2018. *L’envers du travail: Le genre de l’émancipation ouvrière*. Montréal: Lux.

2. Parce que les employeurs n'en veulent pas.

Les personnes rencontrées ont largement fait état de pratiques de recrutement discriminatoires au sens de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte des droits et libertés (québécoise), qui entravent à la fois leur accès et leur maintien en emploi. Ces pratiques constituent des barrières à l'emploi. Les problèmes de santé, l'âge (notamment le fait d'être considéré-e « trop vieux » ou « trop vieille ») et le fait de posséder un casier judiciaire sont les motifs de discrimination constituant des barrières à l'embauche qui ont été le plus souvent mentionnés. De plus, être sans travail et/ou sur l'aide sociale est une condition sociale, vite repérée (notamment par les « trous dans le CV » comme nous ont dit plusieurs participant-e-s), qui brime l'accès à l'emploi dans la mesure où les employeurs sont réticents à embaucher des gens identifiés comme prestataires de l'aide sociale. En plus de ces obstacles liés à des dynamiques de discrimination, d'autres pratiques des employeurs, notamment des critères de sélection relevant de l'esthétisme, constituent des barrières à l'emploi qui ont été évoquées par les participant-e-s. De nombreuses personnes ont également tenu à signaler que plusieurs employeurs ne semblent pas prêts à accommoder leurs employé-e-s pour des problèmes liés aux responsabilités familiales ou de santé. Pour les personnes rencontrées qui sont issues de l'immigration, ces difficultés s'ajoutent aux enjeux de reconnaissance de la formation et de l'expérience antérieures à l'arrivée au Québec. En somme, pour l'ensemble de ces raisons, les participant-e-s soulignent qu'ils et elles ne correspondent pas à l'idéal de l'employé-e recherché-e par les employeurs.

Il y a des barrières à l'emploi.

Notre enquête montre à l'instar de Renaud (2005) que les barrières à l'emploi brimant l'intégration en emploi des personnes rencontrées peuvent être assimilées à une véritable « course à obstacles ». Ces barrières renvoient bien souvent à des discriminations interdites en vertu des chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. Selon les personnes interrogées, ces discriminations, souvent liés à la condition sociale « d'assistée », complexifient l'accès à l'emploi et les confinent à des emplois au bas de l'échelle. Comme l'explique Judith :

Moi j'ai l'impression que ça a donné [que] quand j'essayais de retourner au marché du travail fallait que je vise des places comme McDonald's pis ces affaires-là, parce que sinon (...) Tu te fais juger par les employeurs. Eh... plus longtemps que ça fait que t'es

sur l'aide sociale, plus t'es jugée par les employeurs. [Et] plus longtemps que ça fait plus que tu te fais refuser (...) [plus] faut que t'aïlles faire des jobs comme au McDonald's.

Plus encore, comme le montre l'exemple de Sylvie qui explique comment elle se sent discriminée en raison de son âge, certain·e·s prestataires de l'aide sociale en viennent même à anticiper et présumer que ces discriminations anéantissent leurs chances de trouver une place sur le marché du travail.

J'ai l'impression qu'à l'âge que j'ai, ça sera pas évident de trouver quelque chose. [les employeurs vont se poser la question:] « à 64 ans, elle approche de sa pension de vieillesse pis... ça y tentes-tu vraiment de travailler ? Si les bobos commencent pis que là, elle est malade, pis qu'elle nous ne le dit pas, pis qu'à un moment donné, on est obligé de payer de quoi parce qu'elle se blesse ou quelque chose. » Faique (...) des fois, je me pose des questions. (...) Malgré que... quand qu'ils sont jeunes, on se dit à un moment donné, ben ils vont avoir des enfants faique ça va prendre un congé de maternité, de paternité. Tandis que moi j'en ai pu [besoin].

La discrimination

L'analyse du discours des personnes rencontrées démontre que certaines ont fait face à certaines discriminations interdites par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et de la jeunesse au sens de l'article 10, soit : la discrimination basée sur la condition sociale, le handicap, le dossier criminel et l'âge.

Condition sociale

Bien qu'aucune des personnes interrogées n'ait mentionné qu'un employeur ait refusé de les embaucher spécifiquement parce qu'elles reçoivent des prestations d'aide sociale, celles-ci demeurent susceptibles d'être victimes de profilage en raison des préjugés associés à leurs conditions sociales « d'assistées » qui feraient d'elles des personnes paresseuses, profiteuses, dépendantes. En évoquant leur CV trop court, « troué » ou peu intéressant, leur manque d'expérience ou la non-reconnaissance des diplômes, les répondant·e·s ont plutôt abordé cet enjeu sous l'angle de pratiques des employeurs ayant pour conséquences de discréditer leur candidature.

Le handicap

La discrimination basée sur le handicap est une forme de discrimination en lien avec la condition de santé physique ou mentale, qu'elle soit permanente ou de courte durée.

Force a été de constater que plusieurs des personnes rencontrées auraient peut-être pu bénéficier d'accommodements raisonnables de la part de leur employeur (ou de potentiels futurs employeurs) en raison de leur condition de santé physique ou mentale. À cet égard, il est toutefois difficile de distinguer ce qui explique la non-embauche ou encore la perte d'emploi de personnes souffrant d'un handicap. Est-ce le fait de cacher sa condition, la condition elle-même ou encore le manque de volonté de certains employeurs d'accommoder une personne en situation de handicap ?

Parmi nos répondant-e-s vivant avec ce qui peut être assimilé à un handicap, même si une seule personne a explicitement mentionné avoir perdu un emploi pour cette raison, plusieurs ont été celles à évoquer les difficultés à se trouver un emploi. Bien au fait que leur condition de santé peut constituer une barrière à l'emploi, certaines personnes, comme Rita, ont ainsi tenté de cacher leur condition médicale (épilepsie, dépression, trouble anxieux, etc.) à leur employeur dans l'espoir d'obtenir ou de conserver un emploi. Pour Rita, ce fut néanmoins sans succès, puisqu'elle a perdu son emploi à la suite d'une crise d'épilepsie :

J'ai déjà travaillé sur le marché du travail, mais, qu'est-ce que tu veux, je suis épileptique et je ne voulais pas l'avouer. (...) Il arrivait qu'est-ce qu'il arrivait. Et à un moment donné le propriétaire, oops, le patron, il me dit : « t'as pas été honnête auprès de moi [et j'ai été congédié] ».

Dossier criminel

La charte québécoise protège de la discrimination les personnes qui ont un dossier criminel. En effet, l'article 18.2 stipule : « Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si la personne en a obtenu le pardon ». Pourtant, les personnes rencontrées possédant un dossier criminel ont confirmé que le dossier criminel est une importante barrière à l'embauche. Julien a d'ailleurs été très explicite à ce sujet :

« T'as-tu un casier ? » « Oui. » « On t'engage pas. » Peu importe si j'avais de l'expérience dans le domaine. J'avais un casier, je me faisais pas engager.

Âge

La Charte interdit également de traiter différemment une personne en raison de son âge, sauf lors de circonstances prévues par la loi. Refuser d'embaucher une personne parce qu'elle approche de ce qui est généralement considéré comme l'âge de la retraite est donc une pratique discriminatoire, et certains de nos répondant-e-s en ont fait l'expérience. À titre d'exemple, Rita raconte comment cela s'est passé lorsqu'elle a tenté de chercher du travail auprès de différents employeurs :

T'amènes ton CV, bon [l'employeur] regarde ça : « ok, quel âge avez-vous ? » « Bien, 57 ans. » Il te pose au moins trois ou quatre fois la question. « Quel âge-avez-vous ? » « 57 ans. » « Ok, bon c'est quoi déjà votre numéro ? » [L'employeur] le prend, mais tu le vois là, il met ça dans une enveloppe pis ça s'en va dans la poubelle.

Des facteurs de discrimination parfois multiples

Le cas d'Albert, qui compose avec l'autisme, a un dossier criminel tout ayant été étiqueté comme un « assisté social », montre bien que certaines personnes doivent composer avec de multiples facteurs de discrimination et doivent conséquemment faire face à de nombreuses barrières à l'emploi. Son discours est par ailleurs empreint d'un certain fatalisme :

Drette à partir honnêtement de la naissance, les cartes étaient paquetées contre moi. J'ai grandi dans un ghetto misérable. (...) J'ai été dans le milieu criminel moi-même un bout. (...) J'ai eu mon éducation secondaire en prison pour être franc avec vous autres. Pis c'est de même que je m'en suis sorti, disons. J'ai réussi à me retrouver au cégep, à l'université, malgré ça. Pis en plus, avec un diagnostic d'asperger : j'ai l'autisme. Faique c'était raide. Pis là, je me disais, après tant d'années à l'école pis avoir réussi à avoir été productif, eille j'ai mon bac, je vais me placer facilement ! Bah ah ! Non y'en était vraiment pas question (...) Évidemment, que (j'ai essayé) de me retrouver de l'emploi, je veux dire, premièrement, on va être franc guys, m'avez-vous fucking vu ? J'ai la moitié de la gueule arrachée, de nombreux combats en fait, je le cacherai pas. Je me bats ben, mais pas assez. Pis honnêtement, j'ai l'autisme pis je dis exactement ce que je pense steady, pis je suis comme ça.

Quand on conjugue autant de contraintes, trouver un emploi s'avère une mission quasi impossible. Il a donc longtemps vécu de braconnage et autres expédients avant qu'on lui reconnaisse enfin une contrainte sévère à l'emploi.

Les pratiques (et les exigences) des employeurs

Certaines pratiques ou exigences des employeurs, si elles ne peuvent pas être considérées comme des pratiques discriminatoires, n'en rendent pas moins l'accès à l'emploi difficile pour les personnes assistées sociales. Elles reposent sur des exigences trop élevées, voire irréalistes, des pratiques de dotations douteuses, ainsi que sur la non-reconnaissance des compétences et des expériences acquises hors du marché du travail ou à l'extérieur du Canada.

Le cas de Roxane, mère d'un enfant handicapé, illustre bien cette réalité. Dans ce cas particulier, ce sont ses problèmes de santé, ses responsabilités parentales et son CV « plein de trous » qui, selon elle, se conjuguent afin de rebuter les employeurs éventuels :

Mon enfant est handicapé. Je veux travailler, mais faut que je trouve de quoi, pis encore là, ben quand tu vas porter des CVs pis que c'est marqué « maman à temps plein » (rires)... disons que ça fait pas ben ben ben d'expériences non plus là. J'ai eu une couple de jobines. (...), mais vu que je manquais souvent par rapport aux rendez-vous à l'hôpital pis ces affaires-là, je me suis fait jetée dehors. Faique le boss était pas compréhensible pantoute, il me dit : « r'garde, tu manques pour des rendez-vous, tu manques pour ci, pour ça », il dit : « moi je peux pas te garder ». Je le comprends un peu dans un sens, parce que c'est pas toujours évident non plus, faique je suis retournée sur l'aide [sociale] (...) J'ai attendu qu'il ait 18 ans. À 18 ans, je suis retournée travailler, mais j'ai fait un gros burn-out. Faique après, suite au burn-out, je me suis retrouvée à retourner encore sur l'aide sociale, pis là depuis ce temps-là, ben j'ai des hauts et des bas, mais chu restée sur l'aide sociale parce que... j'ai ben de la difficulté à me retrouver une job pis tout ça. Pis je n'ai pas beaucoup disons, sur mon CV y'a pas grand-chose non plus. Faique c'est un peu compliqué.

Des exigences élevées ou irréalistes

Selon les personnes interrogées, certains employeurs ont des exigences très élevées, et parfois démesurées envers leurs employé·e·s actuel·le·s ou futur·e·s. Marc-André nous disait :

Faut pas que tu paraisses faible, faut que tout soit beau, parfait, façon de parler, mais on ne le sait pas qu'à quelque part, tout le monde a des défauts, tout le monde a des problèmes, mais on peut pas en parler... ça fait peur aux employeurs (Sylvie, Jacques, Jonathan et Julie ont acquiescé à ce propos).

Des pratiques de dotation à court terme

Des répondant·e·s reprochent également à certains employeurs d'utiliser des pratiques douteuses pour combler les postes vacants, ce qui nuit à leurs chances de conserver un emploi à moyen ou à long terme. Sophie explique ainsi comment elle a perdu son emploi lorsque sa subvention salariale est arrivée à terme, et ce même si son rendement était excellent :

J'avais été très très très très bonne vu que j'avais toujours travaillé dans le commerce. J'avais fait un record là, y'avait, il disait : « J'ai jamais vu ça . J'ai jamais vu ça une vente pareille, comment ça se fait que t'es allée chercher un 5 000 \$ de [ventes]? » Et [à la fin de la subvention], j'ai été renvoyée pareil.

Stéphane exprime quant à lui son incompréhension face au recours systématique aux subventions salariales par certains employeurs :

Y'a beaucoup, je pense que y'a beaucoup des endroits surtout dans les grosses usines, quelque chose de même, qui se servent de ça comme du cheap labour. Eille garde, si la personne depuis 6 mois, t'en a besoin du monde pour travailler, garde là. Elle est déjà entraînée. (...) Moi, je la comprends pas celle-là, j'ai de la misère, voyons. Pourquoi vous les gardez pas votre monde ? Non, toi t'as fini ton temps, on va en prendre un autre²⁰.

Ces deux exemples montrent comment l'utilisation répétée des subventions salariales peut devenir un outil de précarisation de l'emploi plutôt qu'une voie pour une insertion durable sur le marché du travail.

La non-reconnaissance des compétences et expériences acquises hors du marché du travail

Nous avons aussi constaté l'absence de considérations et de reconnaissances des expériences autres que celles acquises sur le marché du travail (l'expérience de proches aidantes ou de bénévolat notamment). Afin de chercher à contrecarrer différentes contraintes ou barrières à l'emploi découlant de perceptions souvent erronées quant à la

²⁰ Pour une autre participante, la réponse était claire : « Parce que y'a une subvention, parce que t'es payé moins cher. »

non-reconnaissance de ces capacités, Stéphane en est même venu à offrir gratuitement ses services afin de « prouver » qu'il était qualifié pour l'emploi pour lequel il postulait :

Quand j'allais pour des jobs. Je disais au monsieur : « r'garde, prend-moi pour une semaine. Si je fais pas l'affaire, t'as pas besoin de me payer. Si je fais l'affaire, tu me gardes, mais tu me payes ma semaine aussi. Moi, c'est de même que je deal avec le monde, parce que je sais ce que je peux faire, moi. (Stéphane)

La non-reconnaissance des compétences et expériences acquises hors du Canada

On notera enfin que pour les personnes immigrantes que nous avons rencontrées, la recherche d'emploi est encore plus complexe. Le groupe de discussion tenu à Côte-des-Neiges (auquel plusieurs personnes immigrantes ont participé) a ainsi confirmé la difficulté de faire reconnaître au Québec un diplôme obtenu ailleurs²¹. Les propos de Fernand, à titre d'exemple, illustrent bien cet état de fait :

Je suis venu de Colombie depuis 24 ans. J'habitais avant à Saskatchewan, en Alberta et... Maintenant, depuis 6 ans, ici. J'ai travaillé pendant beaucoup d'années dans les hôpitaux généraux de l'Alberta, comme technicien en stérilisation (...) J'avais fait aussi un diplôme comme préposé à la stérilisation d'instruments de chirurgie. Euh... malheureusement, mon diploma (en espagnol dans le discours) était comme, un diploma de la union soviétique, Pourtant j'ai travaillé... dans la Colombie-Britannique, dans les America du Sud. Et, et j'ai déménagé ici parce que la guerre dans la Colombie. (...) Malheureusement, eh ici au Québec, ne reconnaît pas la... euh, comment s'appelle le diploma dehors de Alberta.. (...) Parce qu'elle me dit que, on doit avoir de l'expérience québécoise.

Somme toute, les personnes assistées sociales rencontrent plusieurs obstacles les empêchant d'entrer durablement et dignement sur le marché du travail. Les raisons découlent tant de pratiques discriminatoires, que de leur absence plus ou moins prolongée du marché du travail québécois (des trous dans le CV ou la non-reconnaissance des diplômes ou des expériences autres), mais sont aussi reliées au fait que les personnes assistées sociales ne correspondent pas aux différentes attentes des employeurs concernant « l'employé modèle ».

²¹ Voir notamment les travaux de Charest et Chicha (2012 et 2013).

Références bibliographiques

Charest, Éric et Marie-Thérèse Chicha. 2013. « Le Québec et les programmes d'accès à l'égalité : Un rendez-vous manqué? Analyse critique de l'évolution des programmes d'accès à l'égalité depuis 1985 », *Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM)* En ligne : <<http://www.ceetum.umontreal.ca/documents/publications/2013/chicha-charest-2013.pdf>>.

Charest, Éric et Marie-Thérèse Chicha. 2012. « Combattre la discrimination systémique grâce à la gestion de la diversité : une solution simpliste à un problème complexe », *Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations*, 8(2): 9-11.

Chicha-Pontbriand, Marie-Thérèse. 1989. *Discrimination systémique. Fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité*. Montréal : Éditions Yvon Blais.

Renaud, Jean. 2005. « Limites de l'accès à l'emploi et intégration des immigrants au Québec : quelques exemples à partir d'enquêtes », *Santé, Société et Solidarité*, (1):109-117.

3. Parce qu'en chemin, elles rencontrent l'impasse du temps partiel.

Plusieurs personnes assistées sociales rencontrées désirent travailler à temps partiel afin de respecter leurs limites, souvent dictées par leur état de santé physique ou mentale. Or, pour plusieurs, travailler à temps partiel n'est pas une option envisageable parce que cela ne leur permet pas de gagner un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins. D'une part, les revenus attendus du travail à temps partiel sont trop bas pour leur permettre d'envisager une sortie de l'aide sociale, en raison d'un faible taux horaire et d'un faible nombre d'heures travaillées. D'autre part, les règles du programme d'aide sociale nuisent à leur transition vers l'emploi. Celles-ci font en sorte que les personnes ne peuvent même pas travailler une journée complète par semaine sans voir leur chèque d'aide sociale amputé, les revenus mensuels excédant les 200 \$ permis étant entièrement déduits de la prestation d'aide sociale. Elles sont donc dans une impasse. Par ailleurs, pour certaines personnes, le fait que le travail à temps partiel va bien souvent de pair avec des horaires variables et imprévisibles constitue une autre limite puisque cela peut s'avérer incompatible avec leur situation, notamment avec leurs responsabilités parentales et familiales.

Vouloir versus pouvoir travailler à temps partiel

La volonté de travailler à temps partiel se démarque clairement dans les entretiens. Les propos de William résument cet état de fait :

Je pense qu'idéalement (...), j'aurais une job à temps partiel qui ferait du sens, pis que je réussirais à avoir plus que l'aide sociale : je serais comme content.

Travailler à temps partiel permet d'articuler l'emploi et les autres activités, en particulier les responsabilités familiales, mais aussi les relations sociales, les projets ou les engagements communautaires et politiques :

Y'a beaucoup plus de monde qui veulent travailler à temps partiel pour pouvoir faire d'autres choses dans la vie ; [parce que] l'engagement social, le bénévolat, c'est aussi valorisant. (Linda)

Cependant, les emplois à temps partiel sont aussi ceux qui sont les plus susceptibles d'offrir des horaires atypiques, rendant plus difficile la conciliation entre le travail et les autres obligations²².

Un autre aspect important qui est ressorti des entretiens, c'est que travailler à temps partiel permet de respecter ses propres limites, qu'elles soient physiques ou psychologiques. C'est ce qu'ont exprimé Sylvie, Steve et Floriane :

Ce qui me met des bâtons dans les roues aussi, c'est que je cherche du temps partiel. Du temps partiel et non du temps plein parce que [travailler] 35-40 heures, je sais que je suis pas capable. Faisque je veux du 25 à 30 heures. (Sylvie)

C'est quoi, après deux ans [à l'aide sociale], vous pensez que je vais être capable de travailler tout de suite un 40 heures/semaine de même ? Impossible ! Je vais commencer par dix, quinze, jusqu'à temps que je monte. Comment ça se fait qu'ils ne comprennent pas ça ?²³(Steve)

Moi, à l'âge que j'ai... pis avec mes capacités, je suis consciente que je ne peux pas retourner travailler à temps plein. Ça c'est... avec les exigences du travail là, non, je ne peux pas. (Floriane)

Le temps partiel comme impasse

La principale impasse du temps partiel découle des revenus insuffisants que les personnes peuvent en tirer, surtout si elles travaillent au salaire minimum²⁴. Comme l'énonce ici

²² Voir notamment Carole Yerochewski (2014) et Paul Bouffartigue, dans Mircea Vultur et Daniel Mercure (dir.), *Dix concepts pour penser le nouveau monde du travail* (2019).

²³ On peut noter que le programme PAAS-Action permet une insertion en emploi qui tienne compte de cette idée d'un retour progressif. En concertation avec l'organisme participant, le programme permet ainsi de commencer par un nombre limité d'heures – 10 heures au lieu des 20 h normalement associées à ce programme.

²⁴ La part des personnes travaillant à temps partiel au salaire minimum a augmenté depuis 20 ans au Québec et c'était le cas de 61 % des personnes travaillant moins de 30 heures en 2017 (Demers, 2018 : p.4; voir aussi (ISQ, www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-horaire-hebdomadaire/employe_remunere.html)). Le travail au salaire minimum concerne environ 6% de la population active, au Québec, depuis le milieu des années 1990 (Cloutier-Villeneuve, 2016). De plus, « Au Québec, en 2016, travailler au salaire minimum est encore synonyme de pauvreté et de précarité. Même en travaillant à temps plein (35 heures par semaine), une personne qui vit seule et qui gagne le taux du salaire minimum n'arrive pas à sortir de la pauvreté. Loin de lui permettre de boucler son budget, son revenu lui permet tout juste de répondre à ses besoins de base, tels que se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer. Selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, c'est 15,10 \$ l'heure qu'il faudrait gagner

Marc-André : « Ben moi personnellement, j'aimerais ça qu'on puisse pouvoir avoir une job moins de 40 heures pis être capable de subvenir à nos besoins. ». Dans le même esprit, Gisèle a expliqué qu'avec les revenus d'un emploi à temps partiel, elle n'arriverait pas à joindre les deux bouts.

Les personnes rencontrées nous ont dit que travailler à temps partiel ne leur permettrait pas de sortir de la pauvreté. Leurs revenus seraient insuffisants pour combler leurs dépenses courantes (logement, transport, nourriture, etc.), celles qui découlent du fait d'occuper un emploi et de s'y maintenir, ainsi que les dépenses liées aux soins de santé. Dans plusieurs cas, leur revenu se situerait bien en-deçà des seuils utilisés par les gouvernements pour mesurer le faible revenu ou la pauvreté^{25 26}.

Pis là, on me demande : « est-ce que ça te tente d'aller travailler ? » Oui ! Mais pas comme ça. J'aimerais ça pouvoir travailler pis pouvoir aussi profiter de la vie et pas juste profiter de la vie quand je vais prendre ma retraite (...) Donc demandez-moi si ça me tente, oui ça me tente. 20, 25 heures gros max. Est-ce que je peux faire ça ? Non ! Parce que j'ai un loyer d'un million de dollars, j'ai de la bouffe [à payer], j'ai une passe d'autobus qui me coûte les yeux de la tête. Sinon, c'est le gaz qui est à 1,25 \$, 1,30 \$ à chaque fois qu'on veut faire de quoi.

Ce type de situation est d'autant plus courante que les personnes seules sont plus susceptibles de vivre en situation de faible revenu²⁷. Ainsi, Floriane ne pourrait pas occuper

au Québec, en 2016, pour avoir une pleine participation sociale et une marge de manœuvre pour sortir de la pauvreté. Or, c'est près d'un million de travailleuses et de travailleurs qui gagnent 15 \$ l'heure et moins. » (Campagne 5-1-15 > <http://cinqdixquinze.org/> consulté le 20 septembre 2019).

²⁵ En 2018, le gouvernement fédéral a choisi la Mesure du panier de consommation (MPC) comme seuil officiel de pauvreté au Canada. La Mesure du panier de consommation (MPC) est une mesure de type absolue ou budgétaire. Statistique Canada la décrit ainsi : elle basée sur le coût d'un panier de biens et de services (incluant notamment la nourriture, les vêtements, le transport, le logement) « correspondant à un niveau de vie de base ». Certain·e·s critiquent l'utilisation de cette mesure comme seuil de pauvreté, affirmant qu'elle correspond davantage à la couverture des besoins de base qu'à une réelle sortie de la pauvreté (voir notamment, <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/une-consultation-en-ligne-sur-la-mpc-a-recalibrer_et_http://www.pauvrete.qc.ca/campagnes-2/pour-sortir-de-la-pauvrete/>). En 2019, la MPC s'élevait à Montréal, pour une personne seule, à 18 424 \$ (<<https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenuviabile2019/>>).

²⁶ Comme le montrent aussi les analyses sur le travail à bas salaire, le fait de travailler au salaire minimum n'est pas l'unique indicateur de la pauvreté susceptible de toucher une part significative des salarié·e·s (voir Cloutier-Villeneuve, 2016).

²⁷ Au Québec, en 2016, 23 % des personnes vivant seules étaient considérées à faible revenu selon la mesure du panier de consommation, comparativement à 8,6 % de l'ensemble de la population québécoise. (Voir www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat-situation2018.pdf, p.12-13)

un emploi à temps plein en raison de sa condition physique, mais ne pourrait pas davantage occuper un emploi à temps partiel faiblement rémunéré parce qu'en habitant seule, elle ne profite pas des économies d'échelle de la cohabitation²⁸ : « [je voudrais bien] aller trouver quelque chose à temps partiel, [mais] moi je suis toute seule. Je ne pourrai pas subvenir à mes besoins ».

Pour Stéphane, qui doit assumer chaque mois d'importants frais de médicaments, c'est l'absence d'avantages sociaux comme une assurance collective, qui représente un frein à l'occupation d'un emploi à temps partiel²⁹. Comme il le souligne :

Pis y'a une autre chose aussi qui empêche le monde [de travailler. Par exemple], si t'as tes médicaments à payer pis plein d'affaires. Tu aurais cet ouvrage-là, mais moi ça me prend des assurances après ça, ça me prend toute. (...) À 16-20 heures par semaines, là faut que tu te mettes à calculer. Moi j'ai des médicaments à tous les mois ça me coûte 200 \$. Comment je vais faire pour me les payer ?

Le système d'aide sociale comme barrière à l'emploi à temps partiel

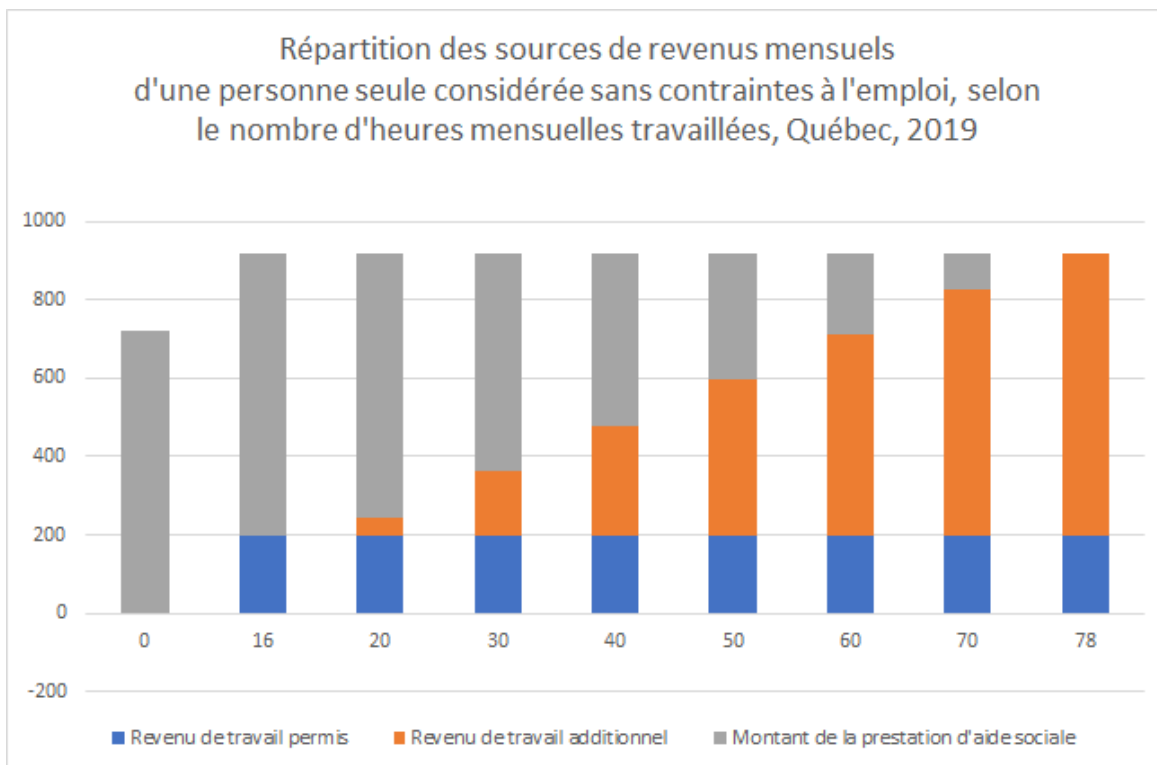
Les personnes assistées sociales dites « sans contraintes à l'emploi » peuvent gagner un revenu maximum de 200 \$ par mois sans être pénalisées ; chaque dollar excédant ces 200 \$ est ensuite déduit de leurs prestations.

Une personne rémunérée 12,50 \$ l'heure (soit le taux du salaire minimum en vigueur du 1er mai 2019 au 30 avril 2020) et qui est considérée sans contraintes à l'emploi peut travailler 16,25 heures par mois (soit environ une demi-journée par semaine) et conserver 100 % de son revenu de travail ; cela correspond aux 200 \$ de revenu mensuel maximum permis. Cette personne devra travailler plus de 61,75 heures additionnelles dans le mois (pour un total de 78 heures dans le mois) avant que son revenu n'augmente enfin. Dit autrement, chaque heure travaillée entre la 16,25^e heure et la 78^e heure de travail ne s'accompagne sur le champ d'*aucune* augmentation de revenu pour les travailleurs-euses recevant des prestations d'aide sociale.

²⁸ Les personnes seules sont également surreprésentées dans les emplois au salaire minimum. Voir Demers (2018 : 4).

²⁹ On notera qu'il existe une période de transition entre l'aide de dernier recours et l'emploi, puisque les personnes qui en ont bénéficié continuent de profiter de la gratuité de leurs médicaments pendant six mois après leur sortie de l'aide sociale.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des sources de revenus d'une personne habitant seule, considérée sans contraintes à l'emploi, en fonction du nombre d'heures mensuel de travail. Il montre bien que les revenus demeurent stables pendant une longue période, et ce, malgré l'augmentation du nombre d'heures travaillées.

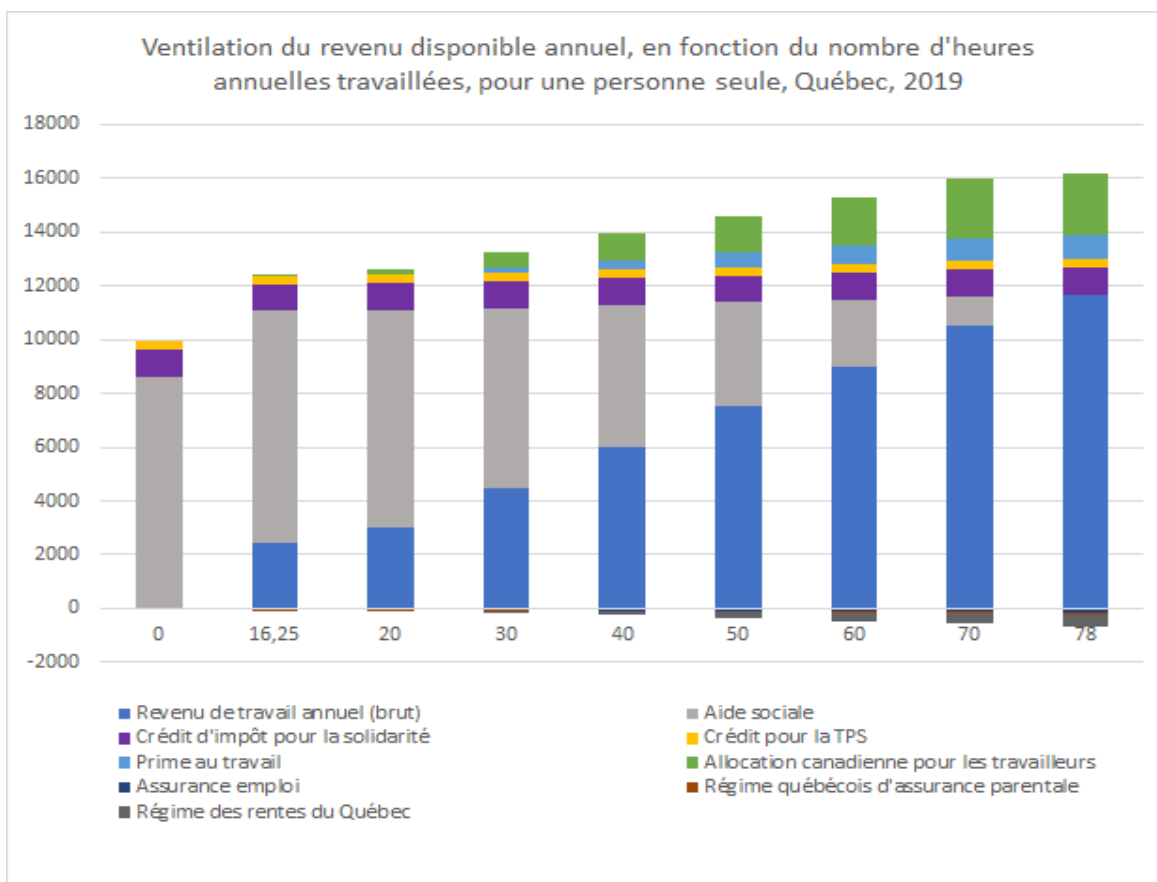


Source des données : Ministère des finances, 2020.

Pour Hector, cette situation a des effets concrets, « c'est comme dire aux gens d'aller travailler au noir ». Pour la personne qui décide de travailler plus longtemps que le nombre d'heures permettant d'atteindre les gains maximum permis, l'augmentation du temps de travail ne s'accompagne pas d'une augmentation du revenu et, en conséquence, d'une amélioration de la qualité de vie. Les personnes qui décident de ne pas gagner plus que les gains maximums permis risquent par ailleurs d'avoir de la difficulté à se trouver un emploi qui n'est pas au noir ; plusieurs employeurs n'étant pas être intéressés à embaucher une personne qui ne travaillerait en moyenne que quatre heures par semaine

Cela dit, on notera que les gouvernements ont mis en place des mesures fiscales – pensons à la Prime au travail et à l'Allocation canadienne pour les travailleurs – visant à bonifier le

revenu des travailleurs-euses à faible revenu afin de rendre le travail plus payant. Le graphique ci-dessous représente l'augmentation du revenu d'une personne habitant seule, en fonction du nombre d'heures travaillées mensuellement.



Source des données : Ministère des finances, 2020.

On y constate qu'après avoir fait leur rapport d'impôt, les personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale bénéficient d'une augmentation, relativement faible mais tout de même importante dans le contexte, de leur revenu disponible lorsqu'elles travaillent³⁰.

³⁰ On y voit la croissance des revenus après impôts, d'abord rapide, puis, de moins en moins. Au final, une personne travaillant 16,25 heures par mois voit son revenu disponible augmenter de 1\$ pour chaque dollar gagné en salaire (elle gagne 200 \$ par mois, ce qui correspond aux gains maximum permis), alors qu'il connaît une hausse de 90 ¢ pour chaque dollar de salaire lorsqu'elle travaille 20 heures par mois, de 70 ¢ si elle en travaille 30, de 60 ¢ si elle travaille en 40 ou 50, et de 50 ¢ pour chaque dollar gagné au travail lorsqu'elle travaille 60, 70 ou 78 heures par mois.

Cependant, bien que ces primes au travail augmentent le revenu annuel des travailleurs-euses à faible revenu, le problème est que les personnes n'en bénéficient souvent que plusieurs mois après effectué leur prestation de travail puisqu'elles ne touchent ces primes qu'après avoir fait leur rapport d'impôt. Elles doivent donc vivre plusieurs mois avec un revenu équivalent à la prestation d'aide sociale, sans retirer les fruits (l'augmentation des revenus) qui devraient pourtant accompagner leur prestation de travail.

Le système d'emploi comme barrière à l'emploi à temps partiel

Y'a des endroits où, quand j'appliquais, ils me disaient : « bon, j'ai deux postes : à temps plein et à temps partiel. Lequel tu voudrais si tu voulais, si t'avais le choix ? » Moi je disais systématiquement : « ben, celui à temps partiel ». Évidemment, on ne m'engageait pas. (Marie)

C'est une banalité de dire que le marché du travail est d'abord façonné par les besoins des employeurs, lesquels ne correspondent pas toujours aux besoins des travailleurs-euses en termes d'horaires ou de durée du travail. Ainsi, quoique l'emploi à temps partiel ait connu une importante progression au cours des dernières décennies³¹, ce régime de travail n'est pas accessible dans tous les types d'emploi, comme l'évoque de nouveau Marie : « j'avais pas le goût d'aller travailler à temps plein, pis en ébénisterie c'est presque juste du temps plein, c'est dur de trouver du temps partiel ». Au contraire, certains autres secteurs, notamment celui du commerce de détail, offrent surtout des emplois à temps partiel, mais à un taux horaire insuffisant pour vivre, comme en témoigne ce dialogue :

- Léa : Est-ce que tu vas être capable de vivre avec 15 heures par semaine ? Parce que chez Rona ils vont t'offrir 15 heures.

- Hector : C'est ça ouin.

- Léa : Là tu vas te dire : je vais crever. Tu crèves de faim pareille ! (...) Pis je maintiens le même discours que tantôt, c'est qu'il y a une stratégie dans tout ça, c'est qu'ils [les employeurs] ne donnent pas beaucoup d'heures. Je veux bien moi aller laver la vaisselle chez Mikes, ça va me faire plaisir. Ça ne me dérange pas. Je vais y aller, mais il va me donner la fin de semaine : il va me donner 16 heures. Je ne serai pas capable de vivre avec 16 heures.

³¹ L'emploi à temps partiel a près de tripler depuis le milieu des années 1970, son taux s'est stabilisé autour des années 2000 et il a cessé de croître depuis cinq ans. En 2018, 18,4% des emplois occupés le sont à temps partiel (ISQ, 2019 : 14).

En somme, si le travail à temps partiel se dégage comme une préférence clairement exprimée par beaucoup des personnes rencontrées, les conditions offertes par ce régime d'emploi, bien souvent payées à bas salaire, s'avèrent peu compatibles avec les besoins exprimés, ou les responsabilités mentionnées.

Références bibliographiques

Cloutier-Villeneuve, Luc. 2016. « Comment ont évolué l'emploi à bas salaire et celui mieux rémunéré au Québec chez les travailleuses et les travailleurs », *Cap sur le travail et la rémunération*, Institut de la statistique du Québec no 3.

Demers, Marc-André. 2018. « L'emploi au salaire minimum au Québec », *Cap sur le travail et la rémunération*, Institut de la Statistique du Québec, no 10.

Institut de la Statistique du Québec. 2019. *État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2018*.

McAll, Christopher. 2008. « Trajectoires de vie, Rapports sociaux et production de la pauvreté », *Penser la vulnérabilité*. Montreal : PUQ. Pp. 93-123.

Ministère des Finances. 2020. *Calculateur Revenu disponible 2018 à 2020*, <www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp>.

Yerochewski, Carole. 2014. *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité*. Montreal : PUQ.

4. Parce qu'elles sont tannées « des jobs de marde »

Plusieurs emplois s'accompagnent de mauvaises conditions de travail. Dans bien des cas, occuper un emploi, même à temps plein, ne permet pas de sortir de la pauvreté. Cette précarité, combinée à des pratiques abusives et au manque de reconnaissance et de considération de la part des employeurs, rend ces emplois moins attrayants pour certaines personnes qui estiment alors que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Ainsi, l'accumulation de mauvaises expériences et le fait que ces travailleurs-euses sont couramment instrumentalisés-e-s et embauchés-e-s à titre de main-d'œuvre au rabais pour une courte durée les amènent parfois à privilégier un « autre travail », c'est-à-dire le bénévolat, ou bien à recourir à d'autres formes d'emploi rémunéré, comme le travail autonome. Pour le dire autrement, si elles n'occupent pas un emploi, ce n'est pas parce qu'elles ne souhaitent pas travailler, mais plutôt parce qu'elles ne souhaitent pas travailler dans des conditions lamentables, comme elles l'ont déjà si souvent fait.

Depuis maintenant presque une décennie³², les dirigeant-es de l'État québécois et le patronat ne cessent de marteler qu'il y a une « pénurie de main-d'œuvre », dont la solution reposerait sur la mise au travail – l'activation – des groupes « sous-représentés » au sein du marché du travail : les personnes assistées sociales, immigrantes, autochtones, handicapées, sans oublier les travailleurs-euses « expérimenté-e-s » (chômeurs-euses et retraité-e-s)³³. Or, cette obsession étatique pour l'emploi « à tout prix, quel qu'il soit »³⁴ et ces solutions « simples » afin d'y remédier en viennent à détourner notre regard des conditions dans lesquelles les travailleurs-euses « au bas de l'échelle » doivent œuvrer ainsi que du rôle des employeurs à cet égard.

³² L'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre n'est pas nouveau et s'est graduellement imposé dans le débat public québécois dans les années 2010 sous diverses appellations : difficultés de recrutement, problèmes de rétention, rareté de main-d'œuvre, etc. Pour plus de renseignements sur ces enjeux définitoires, se référer au billet de Mario Jodoin (2012) « Qu'est-ce qu'une pénurie de main-d'œuvre », disponible à l'adresse suivante : voir <<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-quune-penurie-de-main-doeuvre>> .

³³ Loin de se démarquer de ces prédécesseurs, le ministre du Travail, de l'Emploi et de Solidarité sociale (MTESS), Jean Boulet, s'inscrit plutôt en continuité avec les politiques d'activation précédentes. Pour plus d'information, voir les quatre axes du « Plan d'action pour la main-d'œuvre » du MTESS, disponible à l'adresse suivante : <www.mteess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/action_maindoeuvre/plan_detail/index.asp> .

³⁴ Voir Catherine Charron (2019).

Précarité d'emploi

Beaucoup de participant·e·s nous ont rappelé que le fait de décrocher un emploi ne permet pas nécessairement de sortir de la pauvreté. Linda résume bien la situation lorsqu'elle raconte que même si « [elle a] travaillé toute [s]a vie », elle « [n'est] pas sortie de la pauvreté ». Pire encore, elle affirme plutôt s'être « habituée à vivre avec ». En somme, ce que Linda nous dit, c'est que, bien souvent : *le travail rend pauvre*.

Sans surprises, l'enquête montre bien que des conditions salariales permettant d'atteindre un « revenu viable »³⁵ forgent les possibilités de se projeter dans l'avenir et ont un rôle important à jouer quant à la motivation d'une personne à occuper – et conserver – un emploi. Pour Albert, les « jobs de marde » au salaire minimum, c'est l'équivalent de vivre avec « la constance de l'incertitude ». Dans le cas de Judith, qui travaillait comme vendeuse à temps plein dans une boutique, elle devait se satisfaire « [d']un salaire de crève faim » tandis que Chuck, qui a travaillé sur appel pour une compagnie de transcription et qui produisait des revues de presse, le salaire minimum s'avère être des « pinottes ». Non seulement il « ne joignait pas les deux bouts facilement avec ça [son emploi de transcripteur] », mais ce bas salaire illustre, selon lui, que « le marché du travail n'a jamais eu beaucoup de reconnaissance envers ses employés ».

Le rôle des employeurs

Le manque de considération de la part des employeurs prend parfois la forme de pratiques abusives envers leurs employé·e·s : par exemple, surcharge et allongement des tâches de travail, refus de payer les heures effectuées ou supplémentaires, congédiements injustifiés et modifications arbitraires des horaires. Plusieurs répondant·e·s ont donné des exemples frappants de ces abus, notamment au sein du secteur des services, de l'alimentation et de la restauration. Parce qu'il « manquait de main-d'œuvre » dans son épicerie, Marc-André et ses collègues se retrouvaient souvent à pourvoir deux ou trois postes. La pression à

³⁵ Des chercheurs·euses de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) ont développé l'indicateur du Revenu viable afin d'établir « un niveau de revenu permettant de sortir durablement de la pauvreté ou de ne pas y entrer » (IRIS 2019 : 1). À titre d'exemple, la prestation d'une personne seule à l'aide sociale considérée apte au travail est de 9 916 \$ et permet de couvrir approximativement 46 % du seuil la MPC, qui est de 18 424 \$ à Montréal. Nous sommes donc loin d'une réelle sortie de la pauvreté, car cette prestation de base couvre seulement 36 % du Revenu viable pour une personne seule résidant à Montréal, chiffré à 27 205 \$. Pour plus d'informations, consultez la note socioéconomique : <<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/revenu-viable-2019-ou-commence-la-sortie-de-la-pauvrete>>.

« produire, produire, produire » et les « charges trop lourdes » avaient pour conséquence qu'il effectuait des tâches qui n'étaient pas prescrites : « le problème, c'est que toi, tes 40 heures, t'es supposé les passer à faire telle chose ». Avec le temps, cela est devenu irritant pour lui, car il était enclin « à rapporter un petit peu de travail à la maison » lorsque la job n'avait pas été « faite à son goût ». De son côté, Rita a raconté qu'elle travaillait dans un restaurant où le patron était « cochon ». Ce qu'elle entendait par là, c'était qu'il modifiait à sa guise son horaire de travail et qu'il la faisait travailler gratuitement en refusant de payer ses heures supplémentaires. « Il [le patron] pouvait me faire [travailler] sept jours sur sept, je rentrais le matin pis je partais à dix heures le soir [...]. Je finissais à cinq heures le soir pis il me disait : “ ah bien là, l'autre elle n'a pas rentrée [l'employée]. Elle est tombée malade ”. Là je lui demande : “ bien tu vas me payer à temps double ? ” Il dit : “ Non. Tu fais du bénévolat là ” ». Dans le récit de Rita, comme dans celui de Marc-André, le fait qu'il « manque » de main-d'œuvre devient un prétexte des patrons afin de mettre (in)directement plus de pression sur leurs employé-e-s. Compte tenu de la situation précaire dans laquelle plusieurs travailleurs.euses se retrouvent, certaines personnes vont parfois préférer se taire, car elles craignent de perdre leur emploi. Ce fut le cas pour Rita : « il [le patron] voyait que je ne parlais pas, mais... je ne voulais pas qu'il me mette dehors. »

En somme, certains employeurs n'hésitent pas à congédier leur personnel lorsque celui-ci est blessé, tombe malade ou au moment où ils n'en ont tout simplement plus « besoin ». C'est notamment qui est arrivé à Sophie qui a « abandonné les recherches [d'emploi] » après avoir eu des problèmes de santé lorsqu'elle travaillait dans un magasin de meubles où les employé-e-s « [n'avaient] pas le droit d'être malade » et qui a « été mise à pied [...] à 58 ans ». Judith a pour sa part souligné avoir été congédiée avant la fin de sa « période de probation » dans un restaurant parce qu'elle s'était « échappée la moitié d'une carafe de café sur la main » en aidant une collègue. Non seulement sa patronne lui a dit de ne pas aller à l'hôpital « pour ça », que c'était juste « rouge », mais elle l'a ensuite convoquée dans son bureau pour lui dire qu'elle « ne [la] gardera pas » et qu'elle pouvait « [s'en] aller tout de suite ».

Les discours de nos répondant-e-s révèlent que certains employeurs évitent de se questionner sur les conditions qui favorisent le problème de « rareté » de la main-d'œuvre et « l'absence » de leurs employé-e-s. On peut également affirmer qu'ils mettent parfois en œuvre, à travers certaines de leurs interventions et selon les conditions d'emploi offertes, les conditions propices à la non-rétention des travailleurs.euses qu'ils embauchent.

Des formes alternatives de travail : le travail autonome

La précarité d'emploi et l'accumulation de mauvaises expériences ont incité quelques-unes des personnes que nous avons rencontrées à se rediriger vers des formes alternatives au travail salarié, plus souvent le travail autonome et le bénévolat. Rodrigue, qui s'implique depuis trois ans dans le conseil d'administration de son organisme communautaire, est devenu travailleur autonome, car il ne voulait plus « dépendre des employeurs ». Il désire avoir une « liberté d'être » pour se consacrer à la composition et à la peinture. Les choix des personnes assistées sociales de réaménager leurs parcours d'emploi et de mener une vie active à titre de bénévoles ou des travailleurs-euses autonomes reposent donc, nous avons pu le constater, sur leurs propres analyses quant à leurs expériences passées sur le marché du travail.

Références bibliographiques

Charron, Catherine. 2019. « “ Tout emploi, quel qu'il soit” : les obligations relatives à l'emploi pour les prestataires d'aide sociale au Québec, 1990-2005 ». *Reflets* 25 (1).

Jodoin, Mario. 2012. « Qu'est-ce qu'une pénurie de main-d'œuvre », *Billet*, IRIS, En ligne : <<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-quune-penurie-de-main-doeuvre>> (Page consultée le 26 octobre 2019).

Hurteau, Philippe, Labrie, Vivian et Minh Nguyen. 2019. « Le revenu viable 2019 et les situations de pauvreté », *Billet*, IRIS, En ligne : <<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/revenu-viable-2019-ou-commence-la-sortie-de-la-pauvrete>> (Page consultée le 26 octobre 2019).

Ministère du Travail, de l'Emploi et de Solidarité sociale. 2019. « En action pour la main-d'œuvre – le plan en détail, Pour un Québec riche de tous ses emplois », En ligne : <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/action_maindoeuvre/plan_detail/index.asp> (Page consultée le 26 octobre 2019).

5. Parce que des problèmes de santé les rendent « inaptes » au travail.

Bien qu'elles soient considérées « sans contraintes à l'emploi », bon nombre de personnes assistées sociales ne sont pas réellement en mesure de travailler. Plusieurs ont en fait des problèmes importants de santé physique ou psychologique qui les empêchent de trouver et d'occuper de façon durable un emploi qui procure un revenu suffisant pour sortir de la pauvreté. Ces problèmes de santé ne sont toutefois pas reconnus par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale comme étant des « contraintes à l'emploi » : dans certains cas, c'est parce que les personnes ont rencontré des embûches dans le cadre de leur démarche de reconnaissance des « contraintes à l'emploi », alors que dans d'autres, elles ont préféré ne pas s'y engager afin d'éviter un long et complexe processus d'évaluation médicale ou d'éviter les étiquettes diagnostiques.

De nombreuses personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale et qui sont considérées « sans contraintes à l'emploi » par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ont des problèmes de santé physique ou mentale qui les empêchent de trouver et d'occuper un emploi leur procurant un revenu viable, de façon durable (1). Pour comprendre pourquoi autant de personnes ayant des difficultés d'intégration en emploi se retrouvent parmi celles étant considérées « sans contraintes », nous définirons d'abord ce que signifie être « sans contrainte à l'emploi » (2) et ferons ensuite état de plusieurs embûches liées aux démarches que doivent entreprendre les personnes assistées sociales pour faire reconnaître, par le ministère, leurs problèmes de santé comme étant des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi (3).

« Tomber sur l'aide sociale » en raison d'un mauvais état de santé

Dans son *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) publie mensuellement des données sur les raisons du recours à l'aide sociale. Les motifs évoqués ne font toutefois référence qu'à la source de revenus qui a pris fin ou qui est insuffisante pour assurer la subsistance de la personne (p. ex : fin des prestations d'assurance-emploi, perte d'emploi sans assurance-emploi, revenus insuffisants, en attente de revenus, etc.) ; ils ne nous renseignent aucunement sur ce qui a causé la fin ou l'insuffisance des revenus, c'est-à-dire sur ce qui s'est passé dans la vie de la personne pour qu'elle « tombe » à l'aide sociale. Interroger des personnes assistées sociales sur leur parcours de vie et sur les raisons pour

lesquelles elles ont dû demander des prestations d'aide sociale permet de tracer un portrait plus complet de la situation.

Notre étude a révélé que toutes les personnes interrogées ont vécu un point tournant dans leur vie, un événement ou une série d'événements qui ont fait bifurquer leur parcours et qui les ont menées, ultimement, à déposer une demande d'aide sociale. Parmi les personnes rencontrées, rares sont celles qui sont arrivées à l'aide sociale en pleine forme physique et psychologique et qui étaient en bonne position pour rechercher un nouvel emploi et s'y investir. Dans bien des cas, c'est la maladie ou un accident qui a mené les gens à demander des prestations d'aide sociale.

Dans des phases de ma vie, j'ai passé à travers des choses, genre un divorce avec trois enfants, pis le papa s'en est même pas occupé [des enfants]. J'ai juste eu deux ou trois chèques du papa (...) J'ai passé à travers ben ben ben ben des choses jusqu'à temps que c'est la santé qui m'amène à... arrêter de travailler. (Floriane)

J'aimais tellement ça [être préposée aux bénéficiaires], que je disais à mes chums du temps, pis c'est pas une blague, je le disais comme ça : « je m'ennuie de changer des couches ! » (...) Je m'en ennuyais vraiment là ! Faique, j'ai eu mon deuxième accident de voiture, tout ça, en 2015. Depuis ce temps-là : SAAQ, chômage-maladie, chômage et l'aide sociale. (Judith)

Dans ma vie, c'est la santé qui m'a amenée à être sur le bien-être. (...) Je n'avais pas le choix [de demander des prestations d'aide sociale] étant donné que j'avais mes enfants, qu'il fallait que je subviennne à leurs besoins. Mon état psychologique ne me permettait pas d'aller travailler, faique je n'avais pas le choix. (Marilou)

Dans certains cas, c'est ironiquement à la suite d'un accident de travail que les personnes ont vu leur état de santé affecté à ce point qu'elles n'ont plus été capables de travailler et qu'elles ont dû se replier sur l'aide sociale comme seule source de revenu. C'est souvent parce que ces personnes n'ont pas pu bénéficier des avantages qui accompagnent les « bons emplois » que la précarité de leurs emplois s'est répercutée, ensuite, et parfois longtemps, sur leurs conditions de vie. En d'autres mots, pour les travailleurs-euses précaires, les épreuves de la vie peuvent paver la voie de l'aide sociale, sans qu'il y ait d'autres alternatives pour s'assurer d'un revenu minimal.

Moi, avant de tomber sur l'aide sociale, j'étais machiniste. Pis là, à un moment donné, je me suis blessé et c'est là que ça a commencé à dégénérer un peu. (...) Perds ta job, perds ta maison, perds ton char, tu te retrouves à pied sur l'aide [sociale]. (Hector)

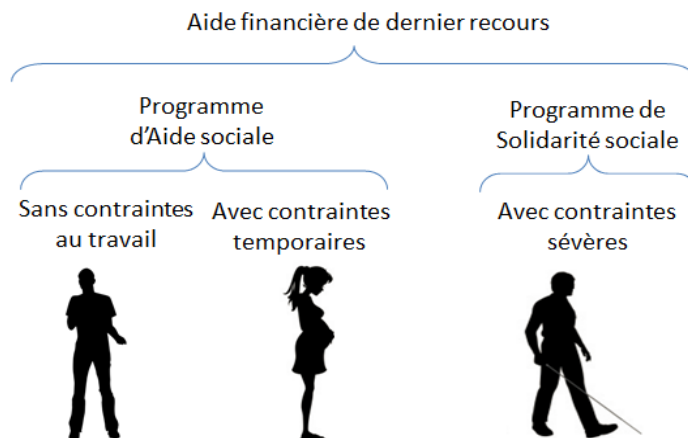
J'ai travaillé [dans le commerce de détail]. Je me suis blessé dans le dos, à la colonne. Ça, ça m'a scrapé parce que là, j'ai commencé à avoir des problèmes de santé. (...) Je m'étais promis de pas retourner sur l'aide sociale, mais je n'ai pas pu tenir ma promesse. (Jean-Hugues)

Que signifie être « sans contrainte à l'emploi » ?

Toutes ces personnes ont mentionné leur état de santé comme étant un des éléments qui a précipité leur arrivée à l'aide sociale : elles sont pourtant considérées « sans contraintes à l'emploi » par le MTESS. Pourquoi en est-il ainsi ? Pour être en mesure de répondre à cette question, il faut d'abord comprendre la structure des programmes d'Aide financière de dernier recours (AFDR). L'ADFR se compose des programmes d'Aide sociale et de Solidarité sociale.

Le programme d'Aide sociale s'adresse aux personnes qui sont considérées « sans contraintes à l'emploi » ainsi qu'à celles qui ont des « contraintes temporaires à l'emploi ». Celles qui ont des contraintes sévères à l'emploi reçoivent des prestations du Programme de Solidarité sociale.

Figure 1 : La structure de l'aide financière de dernier recours



Chacune de ces catégories a ses propres conditions d'admissibilité et ses propres paramètres. De façon générale, moins une personne a de contraintes à l'emploi, plus elle sera la cible de mesures de retour à l'emploi et plus la prestation d'aide financière qu'elle

recevra sera basse afin d'inciter un retour rapide à l'emploi. Les personnes qui sont considérées comme « aptes à l'emploi » sont les personnes qui sont classées dans la catégorie des prestataires « sans contraintes à l'emploi »³⁶. Les personnes « aptes » à l'emploi (dites « sans contraintes ») sont celles qui n'ont pas démontré qu'elles ont des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi.

Pourquoi des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler se retrouvent-elles parmi les « sans contraintes à l'emploi » ?

Premièrement, parce que lorsqu'une personne effectue une demande d'aide financière de dernier recours, elle est présumée « sans contraintes à l'emploi » et est alors inscrite au programme d'Aide sociale (ou, depuis le 1er avril 2018, au programme Objectif emploi s'il s'agit de sa première demande à vie)³⁷. Il y a donc une présomption d'aptitude à l'emploi : les personnes qui arrivent à l'aide sociale sont d'emblée considérées « sans contraintes à l'emploi » jusqu'à ce qu'elles démontrent le contraire.

Une personne qui n'est pas en mesure de travailler pour des raisons de santé physique ou mentale doit donc être au courant qu'il existe d'autres programmes ou allocations qui pourraient mieux refléter sa situation que le programme dans lequel elle a été inscrite par défaut. Elle doit ensuite déposer une demande, certificat médical à l'appui, pour obtenir des allocations de contraintes temporaires du programme d'aide sociale ou des allocations de solidarité sociale en raison de contraintes sévères.

Deuxièmement, on pourrait croire que toutes les personnes qui ont un problème de santé physique ou mentale susceptible de les rendre admissibles à des prestations plus

³⁶ De 1989 à 1998, les personnes recevant des prestations d'aide financière étaient classées dans la catégorie des « aptes au travail » ou des « inaptes au travail ». Ces catégories ont ensuite été abolies en 1998 et remplacées par celles des « sans contraintes à l'emploi », « contraintes temporaires à l'emploi » et des « contraintes sévères à l'emploi ». Il s'agit de la nomenclature utilisée de nos jours. Bien que les catégories et leur nom aient changé au cours des années, l'idée d'offrir un traitement différencié aux personnes en fonction de leur aptitude à occuper un emploi a toujours influencé les paramètres du régime d'aide sociale, et ce, depuis l'adoption de la *Loi sur l'aide sociale* en 1969. Sans créer de catégories spécifiques de bénéficiaires, la loi de l'Aide sociale (c63, 1969) prévoyait l'octroi de montants plus élevés pour combler les besoins spécifiques mais surtout, elle levait l'obligation de travailler ou de chercher un emploi pour ces bénéficiaires.

³⁷ Les personnes qui font une première demande d'aide sociale doivent passer par le programme Objectif emploi. Celui-ci oblige les primo demandeurs à participer à la recherche active d'un emploi, au développement de leurs habiletés sociales ou au développement de leurs compétences. Si elles refusent de participer, elles peuvent subir des sanctions (réduction de leurs prestations d'aide sociale).

généreuses – et qui connaissent les programmes – en feraient la demande. Or, ce n'est pas le cas. Pourquoi ?

Certaines personnes, comme le notent d'autres chercheurs-euses, souhaitent éviter les étiquettes diagnostiques³⁸. Par exemple, une personne souffrant de dépression pourrait éviter d'en parler à son médecin en raison des préjugés associés aux troubles de santé mentale. D'autres sont découragées par la complexité du processus dans lequel il faut s'engager pour faire reconnaître des contraintes temporaires ou sévères par le MTESS. Les démarches sont longues et complexes. Elles exigent la production de formulaires et de rapports médicaux pour lesquels la collaboration de plusieurs intervenant-e-s est nécessaire et elles entraînent parfois des frais. Une personne devra parfois s'y prendre à plusieurs reprises pour réussir à faire reconnaître sa contrainte temporaire ou sévère.

Moi, si j'avais eu la motivation pis l'énergie de faire mes démarches (soupir)... Mais quand t'es à terre là, juste ces démarches simples là, de prendre un rendez-vous pis d'y aller... Faut que t'aies le papier, faut que t'aies chercher ton papier avant, faut que t'aies voir. Ça l'air tellement simple, mais c'est tellement compliqué pis tellement demandant, que tu laisses faire. (Justine)

Enfin, plusieurs personnes ont noté que même si elles ont entrepris les démarches et franchi toutes les étapes requises, elles n'arrivent pas à faire reconnaître par leur médecin ou par le MTESS leur problème de santé comme étant une contrainte à l'emploi. C'est particulièrement souvent le cas lorsque le problème de santé dont souffrent les personnes ne fait pas partie de la « liste des diagnostics évidents »³⁹. Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, comme la dépression ou l'anxiété, sont très susceptibles de se trouver dans cette situation.

Ce n'est pas aussi facile que ça pour la santé mentale parce que j'ai fait des dépressions, j'ai perdu la garde de mes enfants pis ça l'a pris du temps pour que le médecin signe le papier. (...) J'étais sur l'aide sociale, mais j'avais un peu plus parce que je faisais partie de ce programme-là [dans un organisme de redistribution alimentaire]. Oui, oui, ça m'aidait beaucoup. C'est quand j'ai arrêté de travailler là que j'ai commencé à voir mon garde-manger baisser ; là, j'ai fait une dépression. Je savais pu où m'en aller. J'ai été un an médicamentée à me morfondre, à pleurer, à pas bien aller du tout à la maison. (Marilou)

³⁸ Nadia Giguère et al. (2019 :18-19).

³⁹ Il s'agit d'une liste des problèmes de santé qui permettent une admission simplifiée au Programme de solidarité sociale. <www.mani.mess.gouv.qc.ca/?sujet=42505>

C'est ça, mais ils ne reconnaissent pas la santé mentale, ben presque pas en tout cas, à part la schizophrénie, tout ça. La dépression. Ils ne la reconnaissent pas. La personne, il faut qu'elle se batte contre eux autres parce qu'ils ne [le] reconnaissent pas. (Judith)

Références bibliographiques

Nadia Giguère, Stéphane Handfield, David Barbeau, Marie-Dominique Beaulieu, Christopher McAll, Emmanuelle Dufour. 2019, *Les rôles professionnels face aux demandes de certificats pour contrainte sévère à l'emploi*. Montréal : CREMIS. En ligne : www.cremis.ca/sites/default/files/rapports-de-recherche/giguere_2019_synthese_des_resultats.pdf

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2020. *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, www.mtess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/index.asp

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2020, *ADEL - Aide à la décision en ligne - Liste des diagnostics évidents*. En ligne : www.mani.mess.gouv.qc.ca/?sujet=42505.

6. Parce que les programmes visant l’insertion en emploi n’améliorent pas suffisamment leurs qualifications et sont avant tout pensés pour répondre aux besoins des employeurs.

Conçus pour pousser le plus rapidement possible les personnes recevant des prestations d’aide sociale vers le marché du travail, les programmes visant l’insertion en emploi — qui visent « l’activation » des personnes sans emploi, pour reprendre le jargon administratif — ne contribuent pas suffisamment à améliorer les qualifications des participant-e-s et à les inscrire dans une trajectoire ascendante. En ce qui a trait aux mesures visant le retour aux études, les personnes interrogées soulignent qu’elles sont déçues par les opportunités offertes qui ne correspondent bien souvent pas à leurs aspirations. Ces mesures s’articulent par ailleurs difficilement avec le programme d’aide sociale et semblent davantage pensées en fonction des besoins du marché. En somme, dans bien des cas, les personnes rencontrées étaient prises dans un cycle de portes tournantes, multipliant les allers-retours entre l’aide sociale et les programmes censés les aider à intégrer le marché du travail. Cette situation a mené plusieurs des personnes enquêtées à être très critiques envers ces programmes, et ce, encore plus lorsqu’ils ne s’inscrivent pas dans une démarche volontaire. Dans l’ensemble, elles estiment que, pour elles, ces programmes n’ont pas joué le rôle de tremplin qu’ils auraient dû jouer. Plusieurs avancent par ailleurs que certains de ces programmes sont d’abord et avant tout conçus afin de répondre aux besoins des employeurs, qui profitent alors d’un bassin de main-d’œuvre subventionnée et jetable à court ou moyen terme.

Les mesures d’activation et la logique du « workfare »

L’activation permet d’identifier l’orientation donnée au système de protection sociale à partir de la fin des années 1980 en Occident, une orientation caractérisée par le renforcement de l’injonction au travail pour les personnes considérées aptes au travail⁴⁰.

⁴⁰ Dans le dispositif d’assistance sociale, les bénéficiaires sont divisés en trois catégories selon leur capacité de travail: une personne reconnue « inapte » ou ayant des « contraintes sévères à l’emploi » est inscrite au programme de Solidarité sociale et elle n’a pas l’obligation de travailler. Parmi les personnes considérées aptes, certaines peuvent être considérées temporairement inaptes au travail (alors dites en « contrainte temporaire ») en raison de leur âge (58-64 ans); parce qu’elles vont donner ou ont donné naissance à un enfant; parce qu’elles s’occupent d’un enfant qui a moins de 5 ans et pour qui il n’y a pas de place en garderie, ou parce que cet enfant est handicapé; parce qu’elles éprouvent des problèmes de santé qui la maintiennent éloignée du travail, au sens large, pendant au moins un an. Voir le chapitre précédent et la Loi sur l’aide aux

Cette orientation suppose que les dispositifs antérieurs de sécurité du revenu encourageaient la « passivité » des bénéficiaires. En mettant en place des mesures d'activation, le gouvernement favorise donc des dépenses qui mettent les gens en mouvement et qui renforcent, en principe, leur employabilité. De plus, cette approche assimile les trajectoires d'emploi à des choix strictement individuels sans tenir compte des dynamiques de l'emploi telles que le taux et le type de chômage ou, plus largement, la tendance générale à la précarisation dans le capitalisme du 21^e siècle.

Dans le cadre de notre recherche, nous voulions d'abord savoir dans quelle mesure les expériences des programmes d'activation tels que le PAAS-Action, les « subventions salariales » et les « programmes de préparation à l'emploi (PPE) » (voir encadré 1) expérimentés par les personnes rencontrées répondaient à leur volonté et à leurs défis d'intégration en emploi. Ensuite, il s'agissait de voir si, du point de vue des personnes rencontrées, la participation à ces programmes leur avait permis de mettre en œuvre leurs compétences et d'améliorer leurs qualifications de manière à permettre leur intégration et leur maintien en emploi.

Encadré 1 : Brève présentation de quelques-uns des programmes d'activation qui ont été mentionnés par les participant·e·s

PAAS-Action

Le programme PAAS-Action, pour Programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS-Action), s'adresse aux personnes éloignées du marché du travail. Il implique une participation dans un organisme à raison d'environ 20 heures par semaine, et une bonification de la prestation de base d'aide sociale de 130 \$ par mois. À propos de la « clientèle cible », Emploi-Québec affirme que : « La personne doit être motivée à être active et à apprendre sur elle-même, sur ses capacités ou sur ses intérêts. Elle doit être à l'aise avec le fait de se voir fixer des objectifs qui seront suivis et révisés. Il n'est pas nécessaire que la personne soit convaincue de pouvoir intégrer le marché du travail. Souvent, les personnes plus vulnérables ont une faible estime d'elles-mêmes et ne connaissent pas suffisamment l'offre de service qui pourrait les soutenir dans leur démarche. Elles ne sont souvent pas en mesure de porter un jugement éclairé sur ce sujet.

personnes et aux familles (<<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/A-13.1.1.pdf>>) et le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles (<<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/A-13.1.1,%20R.%201.pdf>>) pour des compléments d'informations.

Elles doivent cependant viser une progression socioprofessionnelle, l'amélioration de leur employabilité et le cheminement vers une mesure active d'emploi ». (Emploi-Québec, 2014 : 8)

Subvention salariale

Le programme Subvention salariale vise « l'intégration en emploi durable ou l'acquisition d'une expérience professionnelle transférable, pour des personnes à risque de chômage prolongé. Elle s'adresse aux individus qui ont des difficultés à intégrer le marché du travail et pour lesquels une aide financière est requise comme incitatif d'embauche auprès de l'employeur. » (Emploi-Québec : 2017 : 4). Le programme comprend deux volets. Dans le cadre du volet « insertion en emploi », l'emploi est subventionné à hauteur de 50 % alors que dans le cadre du volet « expérience de travail », l'emploi est entièrement subventionné (100 %). Dans les deux cas, la valeur du salaire ne doit pas excéder le salaire minimum. La durée de la participation est de 30 semaines, mais peut s'étirer jusqu'à 52 semaines, voire 60 semaines pour les personnes en situation de handicap. L'horaire de travail, d'une durée minimale de 30 heures par semaine, doit être celui qui correspond au poste. Ce programme est admissible à quiconque peut se prévaloir du statut d'employeur (y compris les travailleurs autonomes, mais à l'exception de la fonction publique). Un volet spécifique s'adresse aux personnes assistées sociales qui ont entre 50 et 54 ans.

Préparation à l'emploi

Le programme « Projets de préparation à l'emploi (PPE) » vise à « permettre à des personnes défavorisées au plan (sic) de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles liées à l'emploi au moyen de la réalisation d'activités de préparation et d'intégration en emploi. » (Québec, 2019 : 6). La participation implique une présence hebdomadaire intensive, d'une durée maximale de 20 heures par semaine jusqu'à concurrence d'un maximum de 180 heures. Les entreprises d'insertion sont sollicitées dans le cadre de ce programme et offrent une expérience de formation personnelle et professionnelle d'une durée moyenne de 26 semaines. La mesure « Jeunes volontaires », qui vise les 16-29 ans, relève de ce programme.

L'idéal et la réalité de la qualification dans les programmes d'activation

La référence à la qualification nous permet ici d'interroger deux aspects des parcours d'emploi. Premièrement, dans un sens institutionnel, la qualification renvoie au diplôme, voire à l'expérience acquise par une personne, et qui la rend éligible pour occuper un emploi et s'y maintenir. Il s'agit généralement d'une attestation d'études ou d'expériences, ayant alors une valeur officielle. Par distinction, les compétences peuvent avoir une connotation plus officieuse, bien qu'elles renvoient aux savoirs réellement

possédés par une personne et pouvant être directement mise en application dans un emploi qui correspond à ces compétences. Notons d'emblée que les personnes rencontrées possèdent des qualifications très contrastées⁴¹ et qu'elles semblent éprouver des difficultés à faire reconnaître les compétences acquises au fil de leurs parcours, notamment leur grande débrouillardise, comme le rappelle Linda : « Pis on est du monde hyper débrouillard aussi, faut se le dire là »⁴².

Deuxièmement, dans une perspective plus sociologique qui tienne compte de la dimension dynamique des parcours de vie, d'emploi et d'activation, la notion de qualification permet d'interroger la direction que prend le parcours à la suite d'une ou plusieurs expériences d'activation. En reprenant la typologie de Thirot (2013), nous pouvons demander si la personne connaît un parcours aménagé, rompu ou circulaire. Un parcours aménagé implique une mobilité qualifiante, puisque le parcours s'améliore et la personne en éprouve de la satisfaction. Cela ne veut pas dire que la personne ne connaît pas ou plus de précarité d'emploi, mais que, si c'est le cas, cela la satisfait, de même qu'elle apprécie ses conditions de travail⁴³. En regard des programmes d'activation qui nous intéressent, quelques personnes ont mentionné que le programme auquel elles ont participé a contribué à améliorer leur confiance en elles et à les motiver, comme l'évoque Roxanne: « Ben moi ça me motive là ». Ainsi, quelques-un-e-s ont énoncé les bienfaits de leur participation aux PAAS-Action. Ces expériences en milieu de travail subventionné leur permettent de sortir de chez elles et de reprendre confiance. C'est entre autres ce qu'a raconté Juliette : « Faire le programme PAAS-Action ça m'a fait du bien parce que [avant] j'étais tout le temps avec ma plus jeune. Je respirais, je soufflais, mais à moment donné, je tournais en rond, je trouvais ça plate. » Guylaine considère pour sa part que ce n'est pas parce que son parcours d'activation n'a pas débouché sur un emploi qu'il n'a pas été bénéfique, comme en témoigne cet échange :

⁴¹ Douze d'entre elles possèdent un diplôme universitaire dont quatre sont des personnes immigrantes avec un doctorat; cinq détiennent un diplôme d'études collégiales et une attestation d'études collégiales; tandis que huit ont un diplôme d'études secondaires et onze n'ont obtenu aucun diplôme.

⁴² McAll et al. (2008) font des constats similaires.

⁴³ « Actuellement l'emploi occupé est stable, il procure une place et un statut social en lien avec les attentes. Les parcours sont composés par une succession de statuts insécurisés, mais aussi, une capacité de choisir les échéances et les moments pour changer de travail. Même si à première vue, l'instabilité des emplois est fréquente, les salariés ont eu des possibilités de négociation. Du point de vue des tâches, chacun y trouve une source d'épanouissement. Les compétences sont reconnues et valorisées. Le travail représente une occasion de créer un cercle social et d'appartenir à un réseau. » (Thirot, 2013 : 150).

- Intervieweuse: « Faique là Guylaine, si je comprends, c'est ça que vous faites, vous avez essayé une multitude de ces programmes-là, mais ça ne vous a pas permis de réintégrer pour vrai le marché du travail ? »
- Guylaine : « Non ! Pis d'un autre côté, je n'ai pas de regrets là-dessus, parce que c'est vivre d'autres expériences, tu acquiers d'autres choses. Pis en même temps, ben tu restes avec le contact des gens ... parce que j'aime ça, je vais toujours aimer ça. »

Un parcours rompu correspond bien à l'idée de bifurcation que les personnes sont susceptibles d'avoir vécue, notamment en « tombant sur l'aide sociale ». Relativement au travail, ce type de parcours implique la dé/disqualification, ainsi qu'un rapport au travail et à l'emploi marqué d'insatisfactions. Ce type de parcours peut être fréquent chez les personnes immigrantes qui, à la suite de leur immigration, éprouvent des difficultés à s'intégrer socialement et professionnellement dans le pays d'accueil. Mais il peut aussi être le fait de personnes qui ont d'abord connu une longue période d'emploi, suivie d'une rupture causée par des événements survenus au sein du monde du travail (conflits, mise à pied, accident) ou liés à leur vie, ou à leur condition physique et mentale. Après une période d'arrêt, le parcours ne parvient pas à redevenir satisfaisant aux yeux de la personne. Enfin, dans le parcours circulaire, la personne a le sentiment de faire du sur-place ; l'emploi est instable et même s'il peut procurer quelques satisfactions, cette occupation est généralement caractérisée par de mauvaises conditions de travail (pénibilité, travail répétitif et faiblement qualifié ou peu épanouissant) et par un rapport au travail plus instrumental que satisfaisant.

Des mesures d'insertion inadaptées et restrictives qui « tournent en rond »

La plupart des gens que nous avons rencontrés n'ont pas été « achalés » par des agent·e·s d'aide sociale leur demandant de se soumettre à des mesures d'activation. Plusieurs ont néanmoins participé à diverses mesures, mais leur appréciation en est très mitigée. Dans l'ensemble, nous retenons quatre éléments eu égard à leurs observations à ce sujet ; 1) des programmes inadaptés aux besoins des personnes ; 2) les difficultés d'accès aux programmes souhaités ; 3) le phénomène des portes tournantes et le ronron de l'occupationnel ; 4) des subventions salariales à l'avantage des employeurs privés.

1) Des programmes inadaptés aux besoins des personnes

Quelques-un·e·s s'indignent qu'on leur « impose » des « trajectoires préconstruites ». C'est ce qu'en pense Linda :

Je trouve que les mesures qui sont présentées sont pas assez, y'a pas assez de souplesse et de choix et de flexibilité. Même chez les employeurs, des fois y'ont des exigences, ça pas d'allure là, faut qu'on rentre dans leurs cases.

Plusieurs répondant·e·s ont ainsi fait remarquer qu'il existe non seulement un chevauchement entre les programmes et les ministères, que ces derniers travaillent souvent en silo, mais, surtout, ils et elles dénoncent l'inadéquation entre leurs projets et les ressources mises à leur disposition. D'une part, parmi les personnes interrogées, celles qui ont voulu améliorer leurs qualifications ont affirmé que leurs projets n'étaient pas compatibles avec les ressources offertes par Emploi-Québec⁴⁴. D'autre part, plusieurs personnes ont dénoncé le manque d'accord respectueux entre, d'un côté, leurs habiletés, leurs formations, leurs besoins et leur volonté, et de l'autre côté, les besoins « du marché ». Pour illustrer cette situation, Albert remarque :

Il y a une chose fondamentale aussi que l'aide sociale oublie là-dedans, pis que le marché du travail oublie des fois, c'est qu'on est tous bons dans une chose particulière avec laquelle on pourrait gagner nos vies. Je veux dire, tout le monde ici, je n'ai même pas un doute à y penser. Je vais prendre l'exemple de Simone avec le travail des enfants handicapés. Ce n'est pas tout le monde qui peut faire ça. On a un set de skills qui fait qu'on peut faire quelque chose. (...) L'affaire, c'est que... n'importe lequel d'entre nous, donne-nous la chance d'être dans ce qu'on est bon dedans... (...) C'est justement ça qui devrait être considéré. (...) ainsi, dans deux-trois ans, ils [les agents d'Emploi-Québec] n'auront pas à le remettre sur l'aide sociale.

Dans ce cadre, les personnes rencontrées estiment que l'aide sociale est trop souvent centrée sur le retour, à tout prix, sur le marché du travail. Elles ont souvent mentionné que l'objectif des agent·e·s de l'aide sociale est « que tu restes pas longtemps sur l'aide sociale (...), que tu débarques pis que t'aïlles faire autre chose » : « il s'agit de te faire aller vers l'emploi (...) le plus vite possible » (Albert). Cette situation crée une tension entre le système qui cherche, d'une part, à pousser les gens à s'autoresponsabiliser et à déployer

⁴⁴ Emploi-Québec est un organisme relevant du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il gère et offre les services publics de l'emploi, autant pour les programmes provinciaux que fédéraux depuis 1998.

coûte que coûte leur employabilité, et, d'autre part, des règles inflexibles qui ne facilitent pas la réalisation de leurs projets.

D'autres, comme Chuck, pointaient les pratiques de certains agent·e·s de l'aide sociale qui leur mettaient des bâtons dans les roues :

Il m'est déjà arrivé de prendre des petits contrats d'entrevues pour des profs d'université de Colombie-Britannique. Ils m'ont coupé en disant : « vous avez séjourné hors de la province. » Bien, c'est les profs qui sont venus travailler ici, qui avaient besoin de l'intervieweur local qui parlait français. Ils m'ont niisé pendant un mois ou deux avec ça. Ensuite, ils ont déclaré : « ah bien, vous avez gagné 2,93 \$ de trop! ». Pis là, ils ont envoyé une panoplie de lettres pour réclamer 2,93 \$ en disant qu'ils allaient me le couper plus tard.

Les participant·e·s ont également souvent mentionné la difficulté de comprendre les règles des programmes et mesures qui leur sont accessibles (ou pas). Linda a fait face plusieurs fois à ce type de problème. D'abord, elle a été sélectionnée parmi plusieurs candidat·e·s et est « embarquée dans un cours subventionné » en multimédia : ce n'est « qu'une fois rendu là » qu'elle a appris que ce cours n'était pas « payé par l'aide sociale » et qu'elle s'est fait « mettre à la porte ». Ensuite, elle a « monté un projet » pour un organisme communautaire et déniché la subvention salariale pour se faire dire, à son arrivée à Emploi-Québec : « vous, vous en avez eu assez! »

En ce qui concerne plus spécifiquement la pertinence et l'adéquation des programmes de préparation pour l'emploi, on notera que les personnes que nous avons interrogées ont des avis contrastés. Les répondant·e·s d'un de nos groupes de discussion ayant participé à des groupes de recherche d'emploi affirment que cette expérience leur a été bénéfique, comme en témoigne Marilou :

[Dans le groupe de recherche d'emploi], ils nous aident à regagner confiance en nous. Faique on a travaillé beaucoup beaucoup sur nous ici, pis essayé de trouver nos valeurs (...) pis ça m'a aidé beaucoup, vous voyez je vais commencer à travailler [dans un poste administratif]. Je suis vraiment choyée parce que [l'emploi est significatif pour elle].

Dans une autre discussion de groupe, les personnes rencontrées ont dit avoir trouvé l'expérience des groupes de recherche d'emploi particulièrement « humiliante ». Les propos de Bertrand à ce sujet sont percutants :

Moi j'en ai fait des groupes de recherche d'emploi. Et pis c'est ce que je trouvais de plus humiliant (...) ils te donnent un manuel que j'appelle « le manuel du parfait esclave : comment se comporter quand on se trouve en face d'un employeur ».

En somme, il se dégage des expériences d'activation des personnes rencontrées qu'elles trouvent souvent que ces programmes sont peu centrés sur leurs besoins. Ainsi, comme nous l'avons déjà mentionné, la confiance en soi que quelques personnes retrouvent après un programme PAAS-Action ou de préparation pour l'emploi constitue certes un point positif, mais le manque de correspondance aux besoins qui a été souvent signalé et sous différents angles, ne favorise pas une trajectoire de vie et d'emploi qui soit à la fois qualifiante et satisfaisante.

2) Les difficultés d'accès aux programmes souhaités

Si l'ambition de l'aide sociale était de « mettre tout le monde au travail », il faudrait que quiconque le souhaite puisse participer à un programme qui constitue « un tremplin pour l'emploi ». Or, l'une des répondantes est frustrée que certaines catégories de personnes soient ciblées, ce qui l'exclut, elle, de certains programmes :

Pis la plupart des programmes, si tu regardes à l'aide sociale, la plupart des programmes c'est tous entre 18 et 35 ans. En haut de 35 ans, t'es trop vieux. Faigue je trouve ça ridicule, c'est discriminer le monde, parce que le monde qui veulent vraiment travailler ben ils s'en foutent, tu passes en dernier sur la liste pis attend. Pis ceux qui ne veulent pas travailler ben ils s'acharnent sur eux autres. (Roxanne)

Pour en témoigner, nous allons surtout aborder les programmes liés à l'acquisition d'un diplôme ou d'une formation scolaire.

Des projets de formation scolaire entravés

Ceux et celles qui ont souhaité se former sur les bancs de l'école ont dit ne pas se sentir appuyés dans la réalisation de leurs projets. Ils et elles ont aussi constaté que leurs choix de formation étaient limités et orientés, et ce parce que ces formations visent à les sortir rapidement de l'aide sociale et à les expédier sur le marché du travail de manière à combler les besoins des employeurs. C'est le bilan que Jimmy fait de son expérience, après s'être renseigné sur les possibilités d'effectuer une formation pour devenir éclairagiste :

J'avais reparlé avec un agent que j'avais l'intention peut-être de retourner aux études. Pis là, il te demande de choisir [parmi] trois choix de carrière (...) Je ne l'ai pas catché

celle-là. J'ai dit : « écoute, moi je le sais dans quel domaine je voudrais aller. Ça serait ce domaine-là [éclairagiste] ». Elle dit : « ouin, mais faut que t'en choisisses deux autres. » Mais pourquoi ? (...) Moi je voulais retourner [sur le marché du travail] dans ce domaine-là, mais elle m'a dit : « tu ne peux pas juste choisir ça, faut que tu choisisses d'autres domaines aussi. » Pis ça se pourrait qu'on t'envoie dans une autre branche. Bien oui, mais là, ce n'était pas ça que je voulais faire. Faique j'ai dit : « ah bien, on va rechecker ça », pis j'ai laissé faire.

Face à ces empêchements, certain·e·s développent des stratégies, par exemple, elles ou ils s'inscrivent quand même et s'arrangent pour assurer leur revenu. C'est ce dont témoignent ces extraits :

- Soraya : « L'aide sociale ne nous permet pas de choisir ce qu'on fait. Ils ont leur liste de programmes. Et ça ne dépasse jamais six mois. Si on veut vraiment étudier ce qu'on veut, on doit payer soi-même. Et, les conséquences de tout ça, une fois que l'aide sociale est au courant qu'on est en train d'étudier quelque chose qu'on aime, avec l'argent qu'ils nous donnent... »

- Alexandre : « Ils t'coupent. »

- Soraya : « Ils coupent et vous remboursez. »

J'ai décidé de faire une formation en ébénisterie pis de la faire financer par Emploi-Québec, mais c'était pas finançable parce que c'était pas un métier en demande. Faique là je me suis retrouvée à... à presque pu avoir d'argent pis à commencer l'école à temps plein pis à avoir aucune façon de... de pouvoir payer mes affaires, faique là je me suis comme endettée auprès d'amis (Marie)

3) le phénomène des portes tournantes et le ronron de l'occupationnel

Les discours portant sur les mesures d'activation n'échappent pas à l'évocation des portes tournantes ou du « ronron de l'occupationnel », soulignant au passage que celles-ci débouchent davantage sur des parcours circulaires plutôt que qualifiants. Plusieurs personnes éprouvent alors le sentiment de faire du sur-place. Parmi les personnes rencontrées, Jean-Hugues et Bertrand peuvent témoigner de cette perception :

Ben moi je passais mon temps à me promener entre travail, aide sociale, aide sociale, travail, travail, aide sociale, aide sociale, travail. J'ai été des années que je travaillais, après ça je tombais sur l'aide sociale une couple d'années, après ça je recommençais à travailler, je retombais sur l'aide sociale. (Jean-Hugues)

J'ai participé à tous les programmes qui existaient dans c'temps-là, le programme extra et compagnie, qui ont jamais débouché sur aucun emploi permanent. C'était juste des programmes permanents, mais qui étaient supposés déboucher sur des emplois (...) Et pis après, euh tu te... ben tu t'retrouves à la case départ de toute façon parce que ça débouchait jamais sur des embauches. C'était toujours des programmes temporaires de l'aide sociale que, pour des organismes ou des affaires de même. Mais... après, ça débouchait jamais sur des embauches réelles, sur des emplois, comprenez-vous. (Bertrand)

Ces allers-retours entre programmes d'activation et aide sociale ont fait l'objet de plusieurs critiques de la part des personnes enquêtées qui affirment ne pas pouvoir aller de l'avant parce que ces programmes n'ont pas joué le rôle de tremplin qu'ils auraient dû jouer :

Mais le problème, c'est qu'ils te tiennent sur l'aide sociale, ils te donnent une subvention salariale pis quelqu'un qui est [moins] outillé là, qui a juste la base pour faire le projet, le programme, après ça là, il n'a pas plus d'outils, il n'a rien. Il est obligé de revenir sur l'aide sociale pis de demander une autre subvention. (Jean-Hughes)

Linda souligne pour sa part que « presque tous [s]es emplois ont été des programmes d'employabilité, subvention salariale, presque tous. (...) rendue à 58 ans, je veux dire qu'il n'y a [jamais] eu d'emplois au bout des 26 semaines. (...) si l'aide sociale était vraiment là pour aider les gens à aller sur le marché du travail, j'aurais dû [pouvoir y accéder et y rester] ».

4) Des subventions salariales à l'avantage des employeurs privés

En accord avec les propos de Jean-Hugues, de nombreuses personnes rencontrées ont dénoncé les subventions salariales, car, même si elles leur avaient permis d'occuper un poste pour un temps déterminé, elles considèrent que ces stages sont trop courts, ce qui ne leur permet pas d'acquérir une véritable qualification. Plus encore, elles se sentent parfois exploitées.

Tu te fais exploiter trois mois [pendant le programme de stage subventionné en milieu de travail], trois mois d'exploitation, tu peux pas planifier rien avec ça. » (Jacques)

« Au bout de trois mois c'est à recommencer [pis] (l'employeur) [te] met juste sur le lavage à mophe. (Jonathan)

Pour les personnes rencontrées, c'est en somme un programme dont les employeurs abusent. Nombreux ont été ceux et celles qui ont tenu à faire remarquer que les employeurs profitent ainsi d'une main-d'œuvre à rabais et qu'ils et elles n'en tirent pas une intégration durable en emploi, renforçant alors la perception que les programmes les enlisent dans le « ronron de l'occupationnel » et des « portes tournantes ». Sophie expliquait ainsi qu'elle s'est sentie piégée lors d'un de ces programmes de subvention salariale :

J'ai obtenu un emploi avec une subvention salariale. Et ce cher employeur ne voulait que la subvention et... me mettre à pied ensuite. (...) Probablement pour engager une autre [personne] subventionnée. J'[étais] très très très très bonne vu que j'avais toujours travaillé dans le commerce (...) J'avais fait un record là, [l'employeur] disait : « je n'ai jamais vu ça. Je n'ai jamais vu ça une vente pareille, comment ça se fait que t'es allée chercher un 5 000\$ ». Et j'ai été renvoyée pareil [à la fin de la subvention].

Stéphane a lui aussi remis en question ce type de programme :

Il y a beaucoup, je pense qu'il y a beaucoup d'endroits, surtout dans les grosses usines, qui se servent de ça comme du cheap labour. Il garde la personne pour six mois seulement, [puis il recommence avec une autre]. T'as besoin du monde pour travailler, garde l[e]; [la personne] est déjà entraînée! (...) Moi je ne la comprends pas celle-là, j'ai de la misère. Voyons, Pourquoi vous les gardez pas votre monde ? Non, toi t'as fini ton temps, on va en prendre un autre.

En somme, bien que les commentaires sur les différents programmes d'activation soient mitigés, nous pouvons retenir que, dans l'ensemble, ils devraient être mieux adaptés aux différents besoins des personnes et être d'un accès moins bureaucratique. Les personnes rencontrées nous ont dit qu'elles souhaitent être mieux informées des mesures qui favorisent leur intégration sur le marché du travail. Elles aimeraient également que ces mesures les inscrivent à l'intérieur de parcours aménagés et donc plus durables et qualifiants.

Références bibliographiques

Emploi-Québec. 2019. « 5.3 – Subvention salariale, Guide des mesures et des services d’emploi, Direction des mesures et des services aux individus, Québec, 2017 », En ligne : <www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_3_Subventions_salariales/Guide_SS.pdf>.

Emploi-Québec. 2014. « 5.13.1 Programme d’aide et d’accompagnement social «PAAS Action», Guide des mesures et des services d’emploi, Direction des mesures et des services aux individus, Québec, 2014 », En ligne : <www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_13_PAAS_Action/5_13_1_PAAS_Action/Guide_PAAS_Action.pdf>.

McAll, Christopher. 2008. « Trajectoires de vie, Rapports sociaux et production de la pauvreté », *Penser la vulnérabilité*, Québec, Presses de l’Université du Québec : 93-123.

Québec, Règlement sur l’aide aux personnes et aux familles (RLRQ, chapitre A-13.1.1, r. 1)

Québec. 2020. « Programme objectif emploi ». En ligne : <www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programmeservice/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=3561> .

Québec. 2019. Tableau des mesures actives, programmes et services d’emploi, gouvernement du Québec, Direction générale des mesures, des services et du soutien ; Direction des mesures et services aux individus; Direction des mesures et services aux entreprises et du placement, Direction de la mise en œuvre du partenariat territorial; Direction de la qualification professionnelle, En ligne : <www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/13_Tableau_des_mesures/Tableau_des_mesures.pdf> .

Québec. 2009. Groupes de discussion après de prestataires de l’aide sociale éloignés du marché du travail, Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale et Léger Marketing, Québec.

Thirot, Myriam. 2013. « La précarisation du travail : des parcours professionnels à géométrie variable », *Relations industrielles / Industrial Relations*, 68 :1, pp. 142-163.

7. Parce que le programme d'aide sociale et les programmes visant l'insertion en emploi ne sont pas adaptés afin de répondre aux épreuves vécues par les prestataires.

Paradoxalement, c'est lorsque les personnes sont à leur plus bas et qu'elles sont les plus vulnérables qu'on leur demande d'être les plus fortes et de « s'activer ». Pour les participant·e·s à notre étude, c'est souvent la maladie (physique ou mentale), un accident (de la route ou de travail, par exemple) ou une situation familiale défavorable qui a constitué l'événement marquant qui a fait bifurquer leur parcours de vie. D'autres ont évoqué le fait d'être enceinte, d'avoir de jeunes enfants à la maison, un déménagement, un changement d'emploi ou de programme d'études, ou des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Souvent, une première épreuve mène à une autre et, dans presque tous les cas, une combinaison de facteurs précipite la personne dans une spirale qui la prive de ses assises, fait basculer sa vie, et l'amène à « tomber » sur l'aide sociale. Les personnes rencontrées ont ainsi maintes fois exprimé que le moment de leur arrivée à l'aide sociale n'était pas le meilleur pour se lancer sur le marché du travail. Elles ont besoin de temps et parfois de réseaux de soutien et d'accompagnement afin de retrouver une certaine stabilité dans leur vie. Centré autour de la réintégration rapide et à tout prix au marché du travail, le système d'aide sociale n'est pas toujours en mesure « d'aider à rebondir » notamment parce qu'il fonctionne en silo. Non seulement les agent·e·s d'aide sociale et les agent·e·s d'emploi ne collaborent pas afin d'offrir un accompagnement aux personnes assistées sociales, mais elles et ils font rarement le pont avec d'autres services sociaux qui pourraient s'avérer utiles afin de permettre aux personnes bénéficiant de l'aide sociale d'améliorer leur situation de façon durable.

Tomber sur l'aide sociale

On arrive rarement à l'aide sociale lorsque tout se passe bien dans notre vie. Pour les participant·e·s à notre étude, c'est souvent la maladie (physique ou mentale), un accident (de la route ou de travail par exemple) ou une situation familiale défavorable (enfant majeur qui doit quitter le domicile familial ; séparation ; divorce ; violences conjugales) qui a constitué l'événement marquant qui a fait bifurquer leur parcours de vie. D'autres ont évoqué le fait d'être enceinte, d'avoir de jeunes enfants à la maison, un déménagement, un changement d'emploi ou de programme d'études. Souvent, une première épreuve mène à une autre et dans presque tous les cas, une combinaison de facteurs précipite la personne dans une spirale qui la prive de ses assises, fait basculer sa vie, et l'amène à

« tomber » sur l'aide sociale. Le cas de Justine illustre ce type de situation où de nombreuses épreuves s'accumulent sur une courte période de temps :

Mon milieu familial était pas nécessairement le milieu le plus sain pis le plus stable au monde. (...) Finalement ben j'ai triplé mon secondaire un. (...) J'ai eu mes 18 ans, je suis embarquée sur l'aide sociale, sur un programme de retour aux études. (...) Juste avant de retourner sur les bancs d'école, j'étais avec le Carrefour jeunesse emploi. (...) Je suis tombée en dépression majeure. (...) J'ai fini à l'hôpital en santé mentale parce que j'avais des envies de suicide pis des crises de panique à tout bout de champ. J'étais plus capable de manger à cause de l'anxiété. J'étais vraiment complètement démolie. Ça fait que j'ai embarqué sur l'aide sociale tout court.

Bien souvent, les personnes rencontrées se trouvaient déjà dans une situation de précarité ou de pauvreté avant de faire face à ces épreuves. Pour d'autres, ces épreuves sont venues bouleverser une vie autrement sans embûches apparentes et causer un tourbillon. Les personnes rencontrées ont ainsi maintes fois exprimé que le moment de leur arrivée à l'aide sociale n'est pas le bon moment pour se (re)lancer sur le marché du travail. Elles ont besoin de temps et parfois de réseaux de soutien afin de retrouver une certaine stabilité dans leur vie.

Une offre de service inadaptée à leurs besoins

Bon nombre des personnes interrogées ont le sentiment que l'aide sociale est un système brisé qui, au lieu de les aider à stabiliser leur situation et à reprendre pied lorsqu'elles ont vécu des épreuves, les plonge dans une grande pauvreté et précarité, ce qui rend encore plus difficile l'amélioration de leur situation. À ce sujet, Justine, que nous avons citée plus haut, souligne que ce dont les gens ont besoin, c'est d'« avoir accès à des services humains, point. (...) C'est pas plus compliqué que ça. (...) [U]n service humain où est-ce qu'il y a une possibilité d'avoir de l'espoir de quelque chose de différent ». Elle poursuit en disant que les services dont elle a besoin pour l'aider à franchir les épreuves qu'elle a vécues et pour arriver à sortir de l'aide sociale ne sont pas offerts ou qu'ils lui sont difficilement accessibles en raison de la bureaucratie, de la « paperasse » et du « gossage pour venir à bout de quelque chose » :

L'aide que j'ai de besoin, on ne me l'offre pas. Que ça soit au niveau physique, au niveau psychologique, au niveau financier, au niveau de la gestion de choses aussi banales qu'un budget. Y'a plein, plein de choses qui sont tellement simples, mais qui sont tellement compliquées d'accès que... fuck, c'est décâlissant. Pis surtout, t'es déjà

découragée, vas pas me mettre ça quatre fois [plus] compliqué esti ! T'as déjà plein de paperasse que tu me fais remplir là. C'est quoi ? À chaque petite démarche que je veux faire, ça va me prendre trois mois (...) de démarches pis de gossage pour venir à bout de quelque chose ? (Justine)

Steve s'est aussi retrouvé face à une bureaucratie inflexible en regard de sa situation et de son urgent besoin d'argent : étant hospitalisé loin de son lieu de résidence à la suite d'une importante intervention chirurgicale, il se voyait dans l'impossibilité de fournir tous les « papiers » requis pour l'ouverture de son dossier à l'aide sociale. Finalement, après « deux mois d'attente et s'être quasiment fait jeter à la rue parce que ça faisait deux mois [qu'il n'avait] pas payé [s]on loyer », il a reçu un chèque.

Les personnes qui sont prestataires de l'aide sociale traversent souvent des épreuves difficiles et ont besoin de soutien, d'empathie et de mesures qui sont adaptées à leur situation. Rodrigue estime qu'au contraire, les agent·e·s font souvent preuve d'incompréhension par rapport à ce que vivent les gens :

On juge de l'extérieur les conditions de vie des gens. (...) On met tout le monde dans le panier pis on met des gens qui ont aucun recours actuellement pis qui sont en dépression souvent, qui sont dans des... on ne sait pas dans quelles conditions qu'ils vivent. On les assomme avec des coups de matraque de coupures financières pis des préjugés.

Ces propos résument aussi bien les situations vécues par Jimmy et Roxanne qui, alors qu'il et elle combattaient une dépression et cherchaient à composer avec des problèmes de santé mentale, se sont tous deux vu imposer des pénalités financières par leur agent·e d'aide sociale. Jimmy, qui venait de recevoir un diagnostic d'anxiété chronique, a été accepté sur l'aide sociale, mais a rapidement vu le montant de sa prestation réduit puisqu'il habitait chez ses parents : « même si t'es en maladie, on s'en fout : on retient 100 \$ par mois ! ». Roxanne, elle, a décidé de ne plus participer à la formation à laquelle elle s'était inscrite parce que, souffrant d'angoisse et d'agoraphobie, elle n'était « plus capable de rien faire ». Elle devra ensuite s'« obstine[r] avec eux autres pendant deux mois avant de ravoir le droit [à] [s]on chèque d'aide sociale ».

Des programmes qui fonctionnent en silo

En raison de la façon dont ils sont mis en œuvre, et parce qu'ils sont faiblement articulés les uns aux autres, les programmes créent parfois des tracas supplémentaires aux

personnes auxquelles ils sont destinés. Plutôt que de contribuer à améliorer leur sort, ils s'ajoutent aux épreuves déjà vécues et contribuent à leur « spirale vers le bas ».

Les personnes rencontrées ont ainsi noté que bien qu'il existe de nombreux programmes de soutien du revenu au Québec (pensons par exemple aux prestations de l'aide sociale, de la solidarité sociale, de la CSST, de la SAAQ, de l'IVAC ou du RRQ- invalidité, etc.), ceux-ci sont souvent, dans les faits, difficilement accessibles, parce qu'ils fonctionnent tous en silo. Cette façon de faire entraîne plusieurs conséquences fâcheuses.

D'abord, certaines personnes ne bénéficient pas de toute l'aide financière à laquelle elles ont droit parce qu'elles ne connaissent pas toutes les programmes et mesures qui s'offrent à elles. Chaque organisme a son propre champ d'expertise (p. ex. la CSST pour les accidents de travail, la SAAQ pour les accidents de voiture...) et ils ne réfèrent pas systématiquement aux autres organismes pour s'assurer que la personne reçoit l'ensemble des prestations et services auxquels elle a droit. Le fractionnement de l'aide et des services en silo a pour conséquence d'en rendre l'accès plus long et plus complexe, notamment en multipliant les démarches à faire et les formulaires à remplir. Comme le souligne Steve, il faut constamment « réachaler encore [s]on médecin (...) parce qu'un autre ministère » ou organisme exige lui aussi le dépôt d'un rapport médical au dossier. Ces démarches sont souvent perçues comme étant lourdes par les participant·e·s et ralentissent leur rétablissement parce qu'ils sont « tout le temps en train d'aller voir le médecin ».

À d'autres occasions, c'est le manque d'articulation entre les programmes qui nuit à l'amélioration des conditions de vie des personnes. Par exemple, alors qu'une personne pourrait être admissible à d'autres programmes d'indemnisation, de soutien ou de remplacement du revenu, les règles du régime d'aide sociale sont strictes : les sommes reçues d'un autre programme (p. ex. des prestations de la CSST à la suite d'un accident de travail ou de l'IVAC pour les victimes d'un acte criminel) sont déduites du chèque d'aide sociale. Un autre exemple de problème d'articulation entre les programmes est l'obligation, pour les prestataires de l'aide sociale, de retirer leurs rentes du Régime des rentes du Québec à partir de 60 ans, entraînant une réduction de leurs rentes. Stéphane se demande d'ailleurs pourquoi « on a droit de faire jusqu'à 200 \$ » de gains de travail mensuellement sans que le chèque d'aide sociale soit coupé, « mais, si on prend nos rentes, là ils nous coupent. Eille, attends minute là. Moi j'ai travaillé pour avoir mes rentes, tu comprends ? ».

Références bibliographiques

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2020. *ADEL - Aide à la décision en ligne - Revenus, gains et avantages*, <www.mani.mess.gouv.qc.ca/?sujet=42606>.

8. Parce qu'elles sont pauvres.

L'absence de participation au marché du travail découle souvent directement de l'état de pauvreté dans lequel sont maintenues les personnes recevant des prestations d'aide sociale. Dit autrement, l'état de pauvreté devient en soi un frein sévère à l'emploi. C'est le cas notamment parce que vivre en situation de pauvreté entraîne des problèmes de transport et d'habillement. La situation de pauvreté rend également difficile le maintien d'un réseau social qui pourrait constituer une passerelle vers le travail. Elle représente aussi des défis en matière d'organisation, notamment à cause du temps perdu pour combler les besoins de base (ex. aller à la banque alimentaire, trouver du financement pour payer ses dettes, son électricité, son logement, etc.).

Le cercle vicieux de la pauvreté

Non seulement l'état de pauvreté dans lequel se trouvent les personnes assistées sociales fait en sorte qu'il devient très difficile de se trouver un emploi, mais, comme le souligne Chuck, « ça coûte aussi quelque chose travailler » et, souvent, les personnes rencontrées n'en ont simplement pas les moyens :

Y'a des frais de transport. (...) Y'a des frais mettons, ton lunch là, je veux dire, t'as pas le temps de te faire de la popote à la maison comme tu veux.

Les propos de toutes les personnes rencontrées convergent : l'aide sociale les maintient dans un état de pauvreté comme le met en évidence cet extrait où Justine, heureuse d'être enfin seule en appartement, montre comment l'insuffisance du montant de sa prestation l'oblige à faire des acrobaties budgétaires :

J'ai la calice de paix par exemple, [sauf que] ça me coûte cher. (...) Mon loyer, il serait supposé d'être 625 \$. J'ai négocié avec le propriétaire, il me l'a laissé à 550 \$ parce que je sais compter. Faique mon loyer est 550 \$, mon hydro est 80 \$, on est à 620 \$. Mon chèque [d'aide sociale], il est de 670 \$. Il me reste 50 \$. Pis je me suis pas déplacée, pis j'ai pas mangé, j'ai pas nourri mon chien et... j'ai même pas payé mon cellulaire. Mon cellulaire est 100 quelques piastres. Faique déjà en partant, sans même manger, juste mes bills, je suis dans le trou de 50 \$. Comment tu voudrais que je fasse ? C'est sûr qu'esti je comprends le monde qui ramasse des canettes, man ! T'as pas le choix. C'est ça que c'est. C'est de la survie, that's it.

Au final, « tu *deales* comme tu peux, pis... *that's it*, tu passes au travers », mais force est de constater qu'à terme, cette situation les isole et les condamne comme le disait Albert :

À la seconde que t'acceptes ce cycle-là... bien justement, tu vas risquer de t'enliser. Je veux dire, cette pauvreté-là est comme le sable mouvant. Le plus que t'es dedans, le plus que tu creuses, pis le plus que tu creuses pis le plus que va te noyer. (Albert)

Steve a expliqué comment le manque d'argent non seulement l'empêche de se nourrir convenablement, mais aussi de bien fonctionner et l'isole, au sein de son groupe en formation :

Mais déjà là, avec ça, c'est toujours pas assez. Je n'ai toujours pas d'argent pour m'acheter mettons 60 \$ de bouffe par semaine. Moi je mange à-peu-près un repas – comme Albert disait, un repas chaud il l'apprécie, c'est ce qu'il rêve –, moi, je mange un repas [chaud], une fois par semaine. Le restant du temps, je bois des Ensure que le gouvernement me paie. Donc, je bois quatre Ensure par jour et c'est ça mon repas. Donc... c'est des raisons aussi pourquoi qu'à l'école, je prends pas mon heure de dîner. (...) Pourquoi ? Ça me tente pas d'aller dans la cafétéria pis de voir tout le monde manger leurs bonnes affaires que leurs parents ont payé parce que ce sont encore des adultes qui restent à la maison pis que moi je suis de même avec ma bouteille. Pis là avec toute la senteur donc... c'est... vraiment une question de survie (...) Donc c'est un fléau qui... on dirait qu'ils font exprès pour nous garder pauvre. (...) Pis c'est pas juste ça aussi, c'est quand t'as faim, comment veux-tu avoir l'énergie, justement pour... mieux fonctionner dans la vie ?

Différents problèmes liés au fait de ne pas avoir les moyens financiers pour se nourrir convenablement ont d'ailleurs été évoqués à maintes reprises par les personnes rencontrées.

Eille pis ça rend-tu agressif ça avoir faim, esti ! (Justine)

Je mange, mais qu'est-ce que je mange ? Les restes [parlant du recours aux banques alimentaires]. (...) Pis, pour moi, se nourrir ça pourrait être un projet de société parce que... Moi je crois au jardin [communautaire] là, je veux dire, on se rend compte de qu'est-ce qu'on mange. (Linda)

En dialogue, Sophie et Judith se racontent :

Sophie : « [un ami, il] lui restait 200 \$, même pas, pour manger, s'habiller, se transporter. (...) Faique il dit c'est impossible là, il faut que j'aïlle dans des banques

alimentaires, faut que je me trouve des amis qui sortent avec moi, mais qui vont pas dans les restaurants. C'est pas simple là.

Judith : Pis y'est chanceux, y'a 700 \$ quelques. (...) Ouais, vive le presbytère et le curé. J'ai même du café instantané au Grenier à 3 \$, je peux pas me le payer, parce qu'il faut que j'aïlle avec des affaires essentielles, comme laver mon linge, ça me prend du papier toilette, faut que je l'achète.

Rita souligne pour sa part qu'elle mange maintenant mieux parce qu'elle désormais la chance de vivre dans un HLM : « (...) Je paye moins cher de loyer. Là c'est 275 \$, un 3 et demi, dans un HLM, je suis capable d'arriver »⁴⁵.

La pauvreté comme une barrière à l'emploi

L'état de pauvreté, dans lequel sont « maintenues » les personnes considérées sans contraintes à l'emploi devient un frein important à l'emploi, parce qu'il engendre d'autres difficultés comme le mettent en évidence ces extraits :

Ben y'a ça aussi des fois quand qu'on se présente mettons en entrevue, comme là on a acheté un petit peu de linge là ces temps-ci là, mais le budget linge, mettons là... qu'il fallait se présenter en entrevue devant du monde qui ne connaissent pas nos réalités, ben c'est difficile. Mes pantalons gris, y'étaient noir, y'était beau avant. Là j'en ai deux belles paires à maison, mais j'ose pas les maganer pour rien. (...) Parce que je veux aller travailler, c'est pour mes entrevues. Je peux aller me promener pis faire le beau. (Jonathan)

C'était l'enfer, c'était l'enfer. C'est difficile, à un moment donné, c'est difficile. On dirait que c'est comme si t'as tout le temps le vent dans la face. (...) Pis ça, en ayant ça tser, on voulait s'en trouver de la job (...) Mais c'était pas évident, le camion qui brisait à peu près tous les mois steady. Quasiment une fois par mois, y'a de quoi qui brisait après. (Jonathan)

Tu peux même pas te trouver d'appartement ni de jobs si t'as pas de cellulaire. (Julien)

Le transport constitue la barrière à l'emploi la plus souvent mentionnée par les participant·e·s. Que ce soit parce que le transport en commun est inexistant ou hors de prix, ce point a été abordé dans tous les groupes de discussion. Sophie disait que cette

⁴⁵ Ceci témoigne par ailleurs du fait que non seulement le faible montant de la prestation d'aide sociale contribue à la précarité, mais aussi que la hausse du prix des logements est également un facteur à ne pas négliger.

situation (transport difficile et coûteux) n'était ni comprise, ni prise au sérieux : « La réalité des grandes distances en province, ça les touche pas, ça les concerne pas [les agent·e·s de l'aide sociale] ». Jacques, pour sa part, souffrait du transport inexistant : « Ben dans le parc industriel, ils [les autobus] ne passent même pas ». Karine confirmait que : « C'est zéro pratique là ». Ainsi, selon Julie, « juste d'avoir un système d'autobus », ça ferait la différence. Un système de transport en commun plus accessible augmenterait sensiblement la qualité de vie des personnes à faible revenu et Sophie croyait que « cela aiderait les gens à se trouver du travail ». Plusieurs participant·e·s ont aussi avoué partager leur carte de transport ou de Bixi, malgré les risques que cela comporte : « si je me fais pigner avec [la carte d'une autre personne]. Je vais avoir un beau ticket comme j'ai déjà eu. (...) 260 \$! »

Judith faisait la proposition suivante :

En même temps que les médicaments gratuits, faudrait le transport en commun gratuit. Car je n'avais pas le 7 \$ pour prendre l'autobus pis je pouvais pas me présenter [en entrevue] avant le 24. (...) Peut-être pas les taxis pis tout ça, parce que y'en a qui abuserait encore une fois, mais la carte OPUS. (...) En ville au moins, ça te fait un avantage pour la carte d'autobus pis y'a beaucoup plus de jobs en ville.

Cependant, « en région là [on est] mal pris », comme Sophie l'explique, à cause du système défaillant, « ça [leur] prend une voiture. Pis là, ils sont jugés : ils ont une voiture ! », ce que confirme Judith en ajoutant : « Oui, mais y'ont pas le droit. [Sinon un droit] à une voiture pas [trop dispendieuse], sinon, il faut qu'ils la vendent pis qu'ils liquident l'argent. » C'est pourquoi, selon Sophie, les gens doivent développer des stratégies pour avoir accès à une voiture : « Ou bien ils se sont organisés à trois ou à quatre pour avoir une voiture là. Parce que ça te prend une voiture ! (...) Ou alors, c'est au nom de quelqu'un d'autre. »

La pauvreté comme facteur d'isolement

La pauvreté non seulement isole les personnes assistées sociales, mais devient aussi un facteur gênant, les amenant parfois à mentir pour cacher leur situation. Elle alimente aussi une perte d'estime de soi et de liberté. Une phrase lancée par Rodrigue résume toute l'amertume et la souffrance causée par la situation de pauvreté dans laquelle les personnes sont maintenues et qui limite bien souvent leur capacité à mener une vie sociale : « Amène ton pot de beurre de pinotte, on va souper ensemble ! ». Cet état de

pauvreté est embarrassant et s'exprime notamment à travers les propos de Jonathan, Judith, Rodrigue, Sophie et Léa :

C'est de même, c'est des petites niaiseries. Moi l'autre fois mon gars y amène son chum à la maison. Pis son chum son père travaille pis sa mère aussi la grosse affaire. Il regarde, il rentre dans la chambre : vous couchez encore dans des lits simples ? (tssss). (...) On était gêné (Jonathan)

Ouin. Ça fait 1 an et 4 mois que chu sur l'aide sociale là, on me demande : « Qu'est-ce que tu fais de bon dans vie ? Eh... quand je m'occupais de l'organisme, je disais : chu directrice générale [d'un organisme sans but lucratif]. Ça Paraît ben, ils savent pas, je leur dis pas mon salaire, mais directrice générale, ça gagne un salaire d'habitude. (Judith)

Moi, j'vais te dire une affaire esti, regarde-moi là, c'est pas marqué que je suis assisté social. J'ai des amis de 20 ans qui le savent même pas, ok. Ben moi, j'ai joué mes cartes pour que ça soit confidentiel. (...) Parce que moi je veux pas me faire étiqueter comme tout le monde. (Rodrigue)

Vu que j'avais été coiffeuse, je me suis, j'ai continué de me couper les cheveux toute seule, de me teindre les cheveux toute seule, pis j'ai gardé mon appartement qui coûtait trop cher pis en tout cas, je m'en suis sortie. Mais pour le reste là, la valeur de moi là, tabarouette pis je suis orgueilleuse hein. Je n'ai jamais parlé à ma famille [du fait que je suis sur l'aide sociale]. Penses-tu que j'aurais demandé de l'aide [à ma famille] ? (Sophie)

Moi je viens d'une famille très à l'aise financièrement là, je veux dire... J'aurai pas de soucis quand mon père va mourir. Pis, je disais... Chu dans une situation, chu la fille de mon père, c'était ça, je me suis retrouvée, chu la fille de mon père pis là j'ai pu rien, parce que bon, j'ai eu une situation x qui est arrivée. Pis là, j'avais mis ça sur mon crédit, dernière affaire à faire. M'a m'en trouver une job, m'a m'en trouver une job, m'a m'en trouver une. J'avais une grande gueule sur mon entrevue, mais non. J'en ai pas retrouvé pis chu bachelière moi aussi, pis j'ai de l'expérience (...) Faique là t'as honte parce que tu marches sur le crédit pour essayer de vivre. Pis là tu contes des menteries à ton monde ! Tu contes des menteries à ton monde ! Parce que là faut pas que tu dises « à, ben là. Voyons donc ! Léa, on te voit pu travailler ? Nenon, chu sur le chômage ! Ça fait deux ans que t'es sur le chômage ? Ouais j'en ai encore ! » (Léa)

La pauvreté contribue aussi à la perte d'estime de soi et à la perte de sa liberté. Le problème de la pauvreté n'est pas qu'une question d'argent, mais lorsqu'on n'a pas le minimum nécessaire, on est bien mal pris, comme l'expliquent Judith et Sophie :

C'est ça, on s'isole. (Judith)

On se terre chez nous, alors se terre, se taire, comprends-tu ? T-E-R-R-E et T-A-I-R-E là, c'est doublement fermé là. Pis moi le sentiment que j'avais tout le temps (...) je me sentais toujours avec une épée au-dessus de la tête. (Sophie)

Comme l'a bien montré Granovetter qui souligne l'importance d'un réseau social étendu pour trouver un emploi (1985), cet isolement social rend aussi difficile d'avoir les contacts permettant de se trouver un emploi puisque comme le disait Stéphane : « Justement, tout à l'heure, t'as dit un mot clé. Comme tu disais : ça c'est une affaire j'ai déjà entendu souvent, le monde sur l'aide sociale, ils diront pas qui sont sur l'aide sociale : "Chu sur le chômage. (...) Ça paraît moins pire". » ou comme Rodrigue « Pis j'ai occupé un poste d'une subvention salariale ici, faique chu capable d'en parler (...) : moi dans le moment, chu travailleur autonome. (...) Mais ouais, officiellement j'en ai encore [de l'aide sociale]. J'essaye de me débrouiller comme on dit... de joindre les deux bouts ». L'impossibilité de communiquer sa situation devient alors contreproductif eu égard à la possibilité s'insérer en emploi.

Comme le soulignait Floriane, cette précarité financière amène bien souvent les personnes assistées sociales à faire ce qui est souvent perçu comme de « mauvais choix » ou à être dans une situation où elles sont devant une absence de choix⁴⁶. Contrairement à ce que semblent penser les dirigeant·e·s gouvernementaux, donner plus d'argent aux personnes peut leur permettre de sortir de l'aide sociale (et non pas alimenter une dépendance)⁴⁷. Enfin, le fait d'avoir un revenu plus important – et cela se voit notamment lorsque les personnes bénéficiaires de l'aide sociale passent du statut « d'assisté·e » à celui de « rentier » - est ainsi perçu comme un gage de sécurité financière, mais également de liberté et de dignité retrouvées comme le laisse entendre Sophie⁴⁸ :

Moi là, j'ai vu la différence du jour au lendemain quand - finie l'aide sociale ! - et que je suis tombée rentière. T'as le double. T'as le double, en plus, ton compte en banque y'est pas surveillé. (...) J'ai tellement aimé ça là. Je venais juste de sortir de ma... mes

⁴⁶ À ce sujet, voir l'excellent texte de Linda Tirado (2013).

⁴⁷ Voir Eve-Lyne Couturier et Renaud Gignac (2012). Voir aussi les travaux de Pierre Fortin, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2012) sur l'impact de l'augmentation des prestations sur l'insertion en emploi des cheffes de familles monoparentales.

⁴⁸ Cela permet également de consacrer son temps et son énergie à autre chose qu'à sa survie ce qui fait rêver certain·es des participant·e·s rencontré·e·s à un véritable projet de revenu garanti. Voir Eve-Lyne Couturier (2013), ainsi que l'argumentaire pour un Revenu de base soutenu par l'ARBRE.

problèmes de... héritages là, faïque là j'ai dit : mon compte en banque y'est à moi là. Je peux accumuler, je peux. Tabarouette que je me suis sentie libre ! Avant ça, je me sentais pas libre. Je me sentais contrainte avec une épée de Damoclès. (...) Se sentir de même, année après année, là, faut être fort pour se trouver valable pareille.

Références bibliographiques

ARBRE (Alliance pour le revenu de base régions de l'est). 2018. Proposition préliminaire d'un projet d'expérimentation d'une assurance-revenu de base inconditionnelle et universelle pour les personnes habitant la Gaspésie-Les-Îles et le Bas-Saint-Laurent, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Les-Îles. En ligne : <http://revenudebase.ca/publications/?id=proposition_evolution>.

Couturier, Ève -Lyne et Renaud Gignac. 2012. « Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses ? », *Note socio-économique*. Montréal : IRIS.

Couturier, Ève-Lyane. 2013. « Revenu minimum garanti: trois études de cas », *brochure*. Montréal : IRIS.

Granovetter, Mark. 1985. *On Getting a Job*. Chicago: University of Chicago Press.

Fortin, Pierre, Luc Godbout et Suzie St-Cerny, 2012. « L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminine, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux ». Montréal : Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Tirado, Linda. 2013. « Why I make terrible decisions, or, poverty thoughts », *Killer Martine (blogue)*. En ligne: <<https://killermartinis.kinja.com/why-i-make-terrible-decisions-or-poverty-thoughts-1450123558>> .

9. Parce que le système d'aide sociale contribue à leur stigmatisation.

Le fonctionnement du système d'aide sociale, avec ses catégories administratives basées sur « l'aptitude au travail », favorise la reconduction d'un processus de stigmatisation des personnes assistées sociales qui, parce qu'elles sont cataloguées « sans contraintes à l'emploi », seraient alors forcément paresseuses, fainéantes et profiteuses. Cet ensemble de préjugés tenaces participe à son tour à l'isolement social des personnes assistées sociales et à l'effritement de leurs réseaux de soutien (ami·e·s, famille, conjoint·e). Comme nous avons pu le constater, cela amène, dans certains cas, les personnes à taire leur condition sociale « d'assisté·e » et à développer un sentiment de honte et de culpabilité découlant du fait qu'elles doivent recourir à l'aide sociale, ainsi qu'à adopter des stratégies de présentation de soi pour éviter le regard défavorable d'autrui. La construction de leur statut d'assisté·e à travers les règles du programme d'aide sociale ainsi que la persistance des préjugés constituent ainsi des entraves à leur intégration durable sur le marché du travail. Le programme d'aide sociale place les personnes qui y ont recours dans une zone de vulnérabilité à la fois économique et sociale, et contribue, par la faiblesse des revenus alloués et par ses catégories administratives stigmatisantes, à leur isolement et à la fragilisation de leurs réseaux de soutien.

S'appuyant sur une conception persistante de la citoyenneté fonctionnelle, responsable et méritante, le programme d'aide sociale, à partir de la loi sur la Sécurité du revenu (c37, 1988), varé introduire une distinction, qui avait été presque effacée pendant une quinzaine d'années, entre les bénéficiaires selon leur « aptitude au travail », en modifiant ses catégories administratives et en créant, pour les « aptes » et les « inaptes », des programmes distincts. Les politiques d'activation de la main-d'œuvre, en catégorisant les personnes assistées sociales selon leur état de santé et leur potentiel d'employabilité, institutionnalisent un stigmate de la différence⁴⁹. Ce procédé de catégorisation oblige bon nombre d'entre elles, pour reprendre les mots d'un participant à la recherche, à « médicaliser » leurs conditions d'existence – à prouver qu'elles correspondent réellement ou non à la catégorie assignée – et à lutter contre l'étiquette péjorative qui leur est accolée. Ce climat de méfiance envers les personnes assistées sociales, partagée par un pan

⁴⁹ Voir McAll (2009).

important de la population québécoise⁵⁰, particulièrement envers ceux et celles qui sont « sans contraintes à l'emploi » et qui « peuvent » et « devraient » aller travailler – les « mauvais pauvres » – a plusieurs conséquences⁵¹, dont celles de « perdre le goût » d'être intégré·e·s, de fragiliser leurs réseaux de soutien et par le fait même, d'accentuer leur isolement social⁵².

Vulnérabilité et préjugés

« Comment tu veux que je me sorte de la misère pis que je fasse autre chose si tu me tiens dans la misère ? » nous disait Albert au moment de notre entretien de groupe. En effet, la structure du programme d'aide sociale place les prestataires dans une double « zone de vulnérabilité » : 1) d'une part, une vulnérabilité économique, en leur offrant un *pauvre revenu*⁵³, des emplois précaires de courte durée (liés notamment aux programmes d'employabilité) ou encore un *travail qui rend pauvre*; et 2) une vulnérabilité sociale, car le système d'aide sociale institue une *insertion* sociale de seconde zone, au confluent de relations sociales fragiles, de la solitude, des dispositifs de contrôle et des préjugés liés à la condition « d'assisté·e »⁵⁴. Pour illustrer l'ensemble de ces préjugés, Jimmy, qui s'est fait traiter de « criminel » par un passant avant de se rendre sur le lieu de l'entretien, a lui-même repris à son compte, pour la critiquer, la métaphore de la patate de sofa :

On a souvent l'image de quelqu'un sur l'aide sociale qui reste chez eux, sur le sofa pis qui mange des chips, qui regarde des films pis c'est juste ça qu'il fait. Mais il n'y a personne de nous autres qui veut faire ça. Ce n'est pas l'objectif en allant à l'aide sociale de te dire : « ah, moi je veux vedger dans la vie pis être une patate de sofa ». Ce n'est pas vrai.

Cette tendance, pour une partie de la population, à recourir, pour reprendre les mots de Marie, à « des gros stéréotypes pis plein de tabous très homogénéisant » font en sorte « [qu] il y a plein de monde à qui [elle] ne le di[t] pas [qu'elle est sur l'aide sociale], car elle croit que ça renvoie à l'image de quelqu'un·e qui profite de l'État, dépend de l'État (...) ».

⁵⁰ Environ la moitié des 1500 répondant·e·s d'un sondage réalisé pour le compte de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CPDPDJ) a indiqué avoir une opinion négative à l'endroit des personnes assistées sociales et qu'il est « normal qu'un propriétaire d'appartement se méfie des gens sur le BS » (Noreau et al., 2015 : 70).

⁵¹ Voir Asselin et Fontaine (2018 : 29-30).

⁵² Voir Corneau (2017 : 22).

⁵³ Voir le chapitre 8 « Parce qu'elles sont pauvres ».

⁵⁴ Voir Castel (1994 : 13).

Par conséquent, pour plusieurs des personnes que nous avons rencontrées, la crainte du regard d'autrui et d'une modification de la perception de leur entourage rend difficile la construction d'un réseau de soutien qui pourrait leur permettre de surmonter certaines des épreuves qu'elles rencontrent et de s'intégrer durablement sur le marché du travail. C'est entre autres pour cette raison qu'Albert a attendu « entre 8 et 10 ans » avant de déposer sa première demande d'aide sociale : « Je ne voulais pas y aller [à l'aide sociale]. C'était une crainte du jugement. C'était une crainte de me faire regarder d'une autre façon. [Il a fallu que je finisse] par dire : "ok, je pile sur mon orgueil, je vais y aller" ». Même chose pour Floriane, qui a « travaillé toute sa vie » et qui est habituée de « s'en sortir seule ». Avant de faire une demande d'aide sociale, ça lui a pris « beaucoup, beaucoup de temps ».

Perte des réseaux de soutien et stratégies de présentation de soi

Face aux nombreux préjugés, comme l'a bien mis en évidence Hughes (1996 [1951]), il n'est pas étonnant que certaines personnes assistées sociales, comme d'autres groupes stigmatisés ou sans emploi, préfèrent en dire très peu à propos de leur condition sociale. Elles développent par ailleurs des stratégies de valorisation de soi pour se prémunir du regard défavorable d'autrui et pour conserver leurs réseaux de soutien. Rodrigue nous a confié qu'il ne voulait pas parler de « [s]a situation » avec son ancienne conjointe dans la mesure où il « ne veu[t] pas [s]e faire étiqueter ». Sophie, qui se dit « orgueilleuse » n'en a « jamais parlé à sa famille », car les préjugés de son entourage étaient « gros de même » ; Jonathan ne va « même plus dans ses partys de famille ». Pour Léa, cette situation provoque de l'isolement, car elle n'est « plus capable de suivre [s]on chum et [ses] amis ». Marilou nous a dit qu'à la suite de sa « chute à l'aide sociale », sa famille « ne [la] regarde pas comme si [elle] étai[t] une personne normale ». On le voit bien avec ces exemples : les préjugés envers les personnes assistées sociales se transposent dans leurs relations intimes, au sein de leur famille et de leurs relations amicales. Pour beaucoup de personnes avec qui nous avons discuté, l'entrée à l'aide sociale a pour conséquence que « [leur] monde dégringole », comme l'a dit Sophie.

Certaines personnes vont essayer de « remonter la pente » en tentant de retourner sur le marché du travail. Cela fut le cas pour Judith, qui s'est malheureusement heurtée aux préjugés des employeurs : « J'ai l'impression que, quand j'essayais de retourner [sur le] marché du travail, [je me faisais] juger par les employeurs. Plus longtemps que ça fait que t'es sur l'aide sociale, plus t'es jugée par les employeurs ». Lorsqu'on lui demande ce qu'elle fait dans la vie, elle « préfère dire [qu'elle est] bénévole » et « directrice générale »

d'un organisme sans but lucratif plutôt que de dire qu'elle est sur l'aide sociale, tout comme Léa, qui affirme être « sur le chômage ».

En somme, lorsqu'on regarde l'ensemble de ces extraits, on peut en déduire que le programme d'aide sociale, en opérant une division entre catégories d'assisté·e·s en fonction de leur aptitude au travail et en privilégiant le travail salarié comme principal mode d'intégration à la société, reproduit les conditions nécessaires au maintien d'un processus de stigmatisation. Le système d'aide sociale constitue en quelque sorte un « plancher collant », car il n'offre pas un support économique et social suffisant pour véritablement permettre aux personnes de se trouver un emploi décent, que ce soit à court ou à long terme. Il enlise plutôt les bénéficiaires dans une spirale de la pauvreté et favorise la fragmentation de leurs réseaux de soutien, ce qui rend encore plus difficile leur intégration au marché du travail.

La montagne de préjugés que doivent quotidiennement affronter de nombreuses personnes assistées sociales se traduit par l'émergence, chez certaines d'entre elles, d'un sentiment de honte quant à la situation dans laquelle elles se retrouvent. En retraçant les discours et les stratégies de présentation de soi mobilisées par les personnes assistées sociales, on s'aperçoit rapidement du poids qu'exerce le travail salarié dans la construction d'une existence sociale « légitime ». Loin d'être un espace social confortable dans lequel elles peuvent « rester assises sur leurs sofas » et « profiter paisiblement de l'État », l'aide sociale crée plutôt une zone de vulnérabilité sociale et économique, que l'on pourrait qualifier de zone de « non-citoyenneté »⁵⁵ dont personne ne souhaite délibérément faire partie, comme le rappellent les propos de Rita : « Je ne voulais jamais tomber sur l'aide sociale. Jamais jamais jamais jamais jamais. Je veux être autonome. Voilà, aujourd'hui, je suis sur l'aide sociale. Quand j'ai tombé la première fois (...), il me semble que mon orgueil m'a fait mal. Ah, j'ai braillé souvent ! Pourquoi je suis sur l'aide sociale ? ».

Références bibliographiques

Castel, Robert. 1994. « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation ». *Cahiers de recherche sociologique*, 22: 11-27.

⁵⁵ Voir McAll (1999).

Corneau, Marianne. 2017. « Les préjugés à l'égard de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale : rapport de documentation », *Rapport de recherche*, Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale.

Hughes, Everett C. 1996 [1951]. « Le travail et le soi » dans *Le regard sociologique: essais choisis*, édité par Jean-Michel Chapoulie. Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales: . Pp. 75-86.

Asselin, Marie-Noëlle et Alexandra Fontaine. 2018. « Entre le " eux " et le " nous " : la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale », *Rapport de recherche*. Québec : Département de sociologie de l'Université Laval.

McAll, Christopher. 1999. « L'État des citoyens et la liberté du marché ». *Sociologie et sociétés*, 31 (2): 27-40.

McAll, Christopher. 2009. « De l'individu et de sa liberté ». *Sociologie et sociétés*, 41 (1): 177-194.

Noreau, Pierre. Emmanuelle Bernheim, Pierre-Alain Cotnoir, Pascale Dufour, Jean-Herman Guay, Shauna Van Praagg. 2015. « Droits de la personne et diversité - la condition sociale : Sondage 2015. | CDPDJ ». En ligne au < <http://www.cdpcj.gc.ca/fr/droits-de-la-personne/sondage-2015/Pages/condition-sociale.aspx> >, consulté le 26 août 2019.

Ulysse, Pierre. 2009. « Les travailleurs pauvres : de la précarité à la pauvreté en emploi. Un état des lieux au Canada/Québec, aux États-Unis et en France ». *Lien social et Politiques*, 61: 81-95.

Yerochewski, Carole. 2014. *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité : Travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et dans le monde*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

10. Parce que le système d'aide sociale empêche de planifier.

La complexité du système d'aide sociale, dont les modalités changent régulièrement et dont l'application des règles se fait souvent de manière arbitraire, rend très difficile la planification à long terme. Cela entrave la capacité des personnes assistées sociales à se projeter dans l'avenir et précarise la mise en place d'une démarche planifiée leur permettant de réintégrer le marché du travail.

Un programme en perpétuelle transformation

Depuis son adoption en 1969, le système québécois d'aide sociale a subi de fréquentes modifications⁵⁶ et les limitations du « droit » à des prestations sociales pleine et entière pour certaines catégories de bénéficiaires se sont étendues et reviennent périodiquement à l'agenda pour de nouvelles catégories⁵⁷. Ces transformations instituent une différenciation des prestations et/ou des conditions d'accès et des « droits afférents » en fonction des caractéristiques sociodémographiques des personnes assistées sociales. Au fil du temps et comme nous l'avons déjà évoqué, la définition des différentes catégories de prestataires – les personnes dites « sans contraintes » ou avec des contraintes « temporaires » ou « sévères » –⁵⁸, le niveau des prestations associées à ces catégories et les divers (dés)avantages pouvant y être associés⁵⁹ font également régulièrement l'objet de modifications réglementaires, ce qui contribue à la complexification et à l'opacité du système d'aide sociale.

⁵⁶ À titre d'exemple, en 1984, les personnes assistées sociales de moins de trente ans doivent désormais participer à un programme d'employabilité pour toucher le plein montant. Cette mesure est étendue à tous en 1988, la même année on oblige les jeunes de 18 à 24 ans à s'inscrire à un parcours d'emploi sous peine d'une pénalité de 150 \$ par mois. Même si ces obligations de contrepartie seront pour la plupart levées en 2007, elles reviendront dans l'actualité au milieu des années 2010 (Boucher et Noiseux, 2019 : 24). On notera par ailleurs et pour mémoire que la première *Loi sur l'aide sociale* incluait déjà des dispositions particulières pour les moins de 30 ans sans enfant à charge.

⁵⁷ Au cours des cinq dernières années, ce sont les familles prestataires composées de deux parents avec enfant de moins de cinq ans, les bénéficiaires de 55 à 57 ans et les personnes en cure de désintoxication (2015, gouvernement Marois), puis les « nouveaux entrants » (2016, gouvernement Couillard) – souvent les jeunes – qui ont été visées.

⁵⁸ Pendant longtemps, le jargon bureaucratique utilisait plutôt la notion de personnes dites « aptes » ou « inaptes ».

⁵⁹ Tels que le nombre d'heures pouvant être travaillées sans que la prestation soit amputée, les sanctions monétaires en cas de refus de participer à un programme d'employabilité, la possibilité d'obtenir des aides permettant de retourner aux études, l'admissibilité à des programmes de formation ou à des emplois subventionnés, l'accès à divers soins de santé dentaires, le remboursement de frais engagés pour la formation, etc.

Dans ce contexte, comme en font foi de nombreuses interventions des participant·e·s rencontré·e·s lors de l'étude, la mise en application concrète du système d'aide sociale n'est pas sans causer une importante part d'incertitude et de confusion. La multiplicité de catégories, la complexité des programmes et les zones grises entourant les protocoles y étant associés se répercutent particulièrement sur le caractère arbitraire, imprévisible et contingent des mesures⁶⁰ visant le retour aux études ou l'accès à diverses mesures d'employabilité (aide à la recherche d'emploi, activités dites de « développement des compétences », activités dites de « développement des habiletés sociales », emplois subventionnés, entreprise d'insertion, etc.) qui pourraient permettre d'entreprendre une démarche planifiée visant l'intégration à long terme sur le marché du travail⁶¹.

De manière générale, comme le souligne Anne, « ils [l'aide sociale] ne veulent pas payer souvent pour retourner à l'école ». Roxanne, qui est dans la jeune quarantaine, s'est fait dire par son agent de l'aide sociale qu'elle n'était pas admissible « à se faire payer une formation » parce que pour la plupart des programmes « en haut de 35 ans, t'es trop vieux » et « tu passes en dernier sur la liste ». Quant à Floriane, c'est parce que l'agent considérait « qu'elle n'était pas capable [d'aller en comptabilité] » qu'on lui a refusé l'accès à ce type de formation. Pourtant, en concertation avec son agent de l'aide sociale, Jean-Hugues (52 ans) s'en remet pour sa part à « un peu chance » afin qu'il y ait un cours « qui débloque » dans le champ qui l'intéresse. Justine insiste quant à elle sur les grandes différences entre « comment fonctionne les programmes [d'aide au retour aux études] » d'une région à l'autre.

Même si Steve a pu bénéficier d'une mesure de soutien, son cas illustre bien comment l'appel à la « responsabilisation » des personnes inscrites à l'aide sociale est mis à mal par le caractère fastidieux, hasardeux, contingent de ces mesures. Il raconte avoir eu à remplir « un formulaire de débile », faire lui-même « plein de recherches », puis « crosse[r] le système » en demandant à son médecin – qui décide alors d'être conciliant – de le placer en « contrainte temporaire » afin de pouvoir s'inscrire dans une formation pour devenir pâtissier sans perdre sa prestation d'aide sociale. Linda souligne pour sa part que c'est parce que l'entreprise qu'elle visait « intègre juste les [personnes] handicapées » qu'elle

⁶⁰ Ces mesures sont généralement administrées par Emploi-Québec en concertation (ou pas) avec les agents d'aide sociale.

⁶¹ Même si les données recueillies pointent dans cette direction, nous n'abordons pas ici les incertitudes et le caractère parfois arbitraire des dispositions et des mécanismes qui font en sorte que les personnes sont considérées « avec ou sans contrainte » à l'emploi. À ce sujet voir le chapitre 5.

s'est d'abord vue exclue du programme. Si « par hasard, mais faut vraiment y travailler fort pour l'avoir » elle a ensuite été acceptée, ses espoirs ont rapidement été déçus lorsqu'« arrivée à Emploi Québec y'ont dit (...) [qu]'ils voulaient pu me donner de subventions salariales, que j'en avais eu assez ». Linda souligne ainsi que c'est « des dédales et des dédales », qu'il faut « trouver son chemin », « qu'il y a plein de mesures dont on parle jamais » et, comme l'ajoute William, « ils te font pas savoir nécessairement les programmes auxquels t'aurais droit »⁶². Le fait de s'engager dans ce type de démarche, c'est aussi parfois, du moins pour certains, risquer de perdre son chèque et ses droits, car, comme en témoigne un échange entre Fatima et Carl, « les conséquences de tout ça, une fois que l'aide sociale est au courant qu'on est en train d'étudier quelque chose qu'on aime, qu'on veut, avec l'argent qu'ils nous donnent, c'est... [Carl enchaîne] là qu'ils te coupent ».

Le caractère arbitraire, éphémère et imprévisible des mesures visant le retour aux études ou des emplois subventionnés contribue à précariser ce type de démarche et fait en sorte que, pour plusieurs, comme pour Chuck, « le cycle infernal des portes tournantes » n'en vaut pas la chandelle. Comme nous l'avons aussi noté dans les chapitres précédents, ceci est particulièrement vrai pour les mesures d'accès à des emplois dits d'insertion ou subventionnés qui, même si on arrive à en bénéficier, s'inscrivent généralement dans une temporalité courte : ils ne « débouchent jamais sur des embauches réelles, sur des emplois », font en sorte que « tu te retrouves à la case départ de toute façon » (Bertrand) et sont échafaudées de manière à ce que « tu [ne puisses] pas planifier rien avec ça » (Jonathan)⁶³.

Références bibliographiques

Boucher, Marie-Pierre et Yanick Noiseux. 2019. « Quarante ans de politiques d'emplois néolibérales au Québec », dans *Crise(s) et mondes du travail* (sous la direction de Anne-Marie Arborio, Paul Bouffartigue et Annie Lamanthe). Toulouse : Éditions Octares.

⁶² Autre fait important à souligner, un grand nombre de personnes rencontrées ont tenu à nous faire part que les formations offertes ne sont pas faites pour correspondre à leurs ambitions personnelles, mais visent plutôt à « les *pitcher* sur le marché du travail » (Jean-Hugues) et sont plutôt alignées sur les besoins du marché (Marie). Pour de plus amples détails, voir le chapitre 6 sur les mesures d'activation.

⁶³ Sophie : « l'employeur [ne veut] que la subvention (...) mettre à pied ensuite (...) probablement pour engager un-e autre subventionné-e ». Là encore, il semble y avoir une part d'arbitraire. À titre d'exemple, Gisèle affirme avoir eu droit à « un autre six mois » parce « qu'il restait de l'argent de fond de tiroir ». Sur les mesures dites « d'activation », voir également le chapitre 6.

Bibliographie complète

ARBRE (Alliance pour le revenu de base régions de l'est). 2018. Proposition préliminaire d'un projet d'expérimentation d'une assurance-revenu de base inconditionnelle et universelle pour les personnes habitant la Gaspésie-Les-Îles et le Bas-Saint-Laurent, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Les-Îles. En ligne : [\[http://revenudebase.ca/publications/?id=proposition_evolution\]](http://revenudebase.ca/publications/?id=proposition_evolution).

Asselin, Marie-Noëlle et Alexandra Fontaine. 2018. « Entre le "eux" et le "nous" : la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale », *Rapport de recherche*. Québec : Département de sociologie de l'Université Laval.

Boucher, Marie-Pierre et Yanick Noiseux. 2019. « Quarante ans de politiques d'emplois néolibérales au Québec », dans *Crise(s) et mondes du travail* (sous la direction de Anne-Marie Arborio, Paul Bouffartigue et Annie Lamanthe). Toulouse : Éditions Octares.

Boucher, Marie-Pierre et Yanick Noiseux. Printemps 2018. « Austérité, flexibilité et précarité au Québec et au Canada : la fuite en avant », *Labour/Le Travail*, 81. Pp. 119-157.

Castel, Robert. 1994. « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation ». *Cahiers de recherche sociologique*, 22. Pp. 11-27.

Charest, Éric et Marie-Thérèse Chicha. 2013. « Le Québec et les programmes d'accès à l'égalité : Un rendez-vous manqué? Analyse critique de l'évolution des programmes d'accès à l'égalité depuis 1985 », *Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM)* En ligne : [\[http://www.ceetum.umontreal.ca/documents/publications/2013/chicha-charest-2013.pdf\]](http://www.ceetum.umontreal.ca/documents/publications/2013/chicha-charest-2013.pdf).

Charest, Éric et Marie-Thérèse Chicha. 2012. « Combattre la discrimination systémique grâce à la gestion de la diversité : une solution simpliste à un problème complexe », *Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations*, 8 (2). Pp. 9-11.

Charron, Catherine. 2019. « "Tout emploi, quel qu'il soit" : les obligations relatives à l'emploi pour les prestataires d'aide sociale au Québec, 1990-2005 ». *Reflets*, 25 (1).

Chicha-Pontbriand, Marie-Thérèse. 1989. *Discrimination systémique. Fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité*. Montréal : Éditions Yvon Blais.

Cloutier-Villeneuve, Luc. 2016. « Comment ont évolué l'emploi à bas salaire et celui mieux rémunéré au Québec chez les travailleuses et les travailleurs », *Cap sur le travail et la rémunération*, Institut de la statistique du Québec, no 3.

Corneau, Marianne. 2017. « Les préjugés à l'égard de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale : rapport de documentation », *Rapport de recherche*, Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale.

Couturier, Ève -Lyne et Renaud Gignac. 2012. « Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses ? », *Note socio-économique*. Montréal : IRIS.

Couturier, Ève-Lyane. 2013. « Revenu minimum garanti: trois études de cas », *brochure*. Montréal : IRIS.

Demers, Marc-André. 2018. « L'emploi au salaire minimum au Québec », *Cap sur le travail et la rémunération*, Institut de la Statistique du Québec, 10.

Emploi-Québec. 2019. « 5.3 – Subvention salariale, Guide des mesures et des services d'emploi, Direction des mesures et des services aux individus, Québec, 2017 », En ligne : [\[https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_prog_Emploi_Quebec/05_3_Subventions_salariales/Guide_SS.pdf\]](https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_prog_Emploi_Quebec/05_3_Subventions_salariales/Guide_SS.pdf).

Emploi-Québec. 2014. « 5.13.1 Programme d'aide et d'accompagnement social «PAAS Action», Guide des mesures et des services d'emploi, Direction des mesures et des services aux individus, Québec, 2014 », En ligne : [\[https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_prog_Emploi_Quebec/05_13_PAAS_Action/5_13_1_PAAS_Action/Guide_PAAS_Action.pdf\]](https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_prog_Emploi_Quebec/05_13_PAAS_Action/5_13_1_PAAS_Action/Guide_PAAS_Action.pdf).

Fauvel, Mylène et Yanick Noiseux. 2020. « Le mouvement communautaire autonome et les conditions de travail: entre précarité et contrôle des temps de travail », dans *Le travail à l'épreuve des nouvelles temporalités* (sous la direction de D.G. Tremblay et S.A. Soussi). Montréal: Presse Universitaire du Québec.

Fortin, Pierre, Luc Godbout et Suzie St-Cerny, 2012. « L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminine, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux ». Montréal : Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Giguère, Nadia, Stéphane Handfield, David Barbeau, Marie-Dominique Beaulieu, Christopher McAll, Emmanuelle Dufour. 2019, *Les rôles professionnels face aux demandes de certificats pour contrainte sévère à l'emploi*. Montréal : CREMIS. En ligne : [\[www.cremis.ca/sites/default/files/rapports-derecherche/giguere_2019_synthese_des_resultats.pdf\]](http://www.cremis.ca/sites/default/files/rapports-derecherche/giguere_2019_synthese_des_resultats.pdf).

Granovetter, Mark. 1985. *On Getting a Job*. Chicago: University of Chicago Press.

Hughes, Everett C. 1996 [1951]. « Le travail et le soi » dans *Le regard sociologique: essais choisis*, édité par Jean-Michel Chapoulie. Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales. Pp. 75-86.

Hurteau, Philippe, Labrie, Vivian et Minh Nguyen. 2019. « Le revenu viable 2019 et les situations de pauvreté », *Billet*, IRIS, En ligne : [\[https://iris-recherche.qc.ca/blogue/revenu-viable-2019-ou-commence-la-sortie-de-la-pauvrete\]](https://iris-recherche.qc.ca/blogue/revenu-viable-2019-ou-commence-la-sortie-de-la-pauvrete).

Institut de la Statistique du Québec (ISQ). 2019. *État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2018*.

IRIS (Pierre Beaulne). Mars 2018. « La politique d'austérité budgétaire au Québec à la suite de la crise financière », Billet. En ligne: [<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/la-politique-d-austerite-budgetaire-au-quebec-a-la-suite-de-la-crise-financiere>].

Jodoin, Mario. 2012. « Qu'est-ce qu'une pénurie de main-d'œuvre », *Billet*, IRIS. En ligne : [<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-quune-penurie-de-main-doeuvre>].

Kempeneers, Marianne., Battaglini, Alex., Van Pevenage, Isabelle (avec la collaboration de Gagnon, A., Audy, É. et Gerlach, J.). Mars 2015. « Chiffrer les solidarités familiales ». *Carnet synthèse no. 4*. Montréal : Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions, CSSS de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent-CAU.

Lalive d'Épinay, Christian. 1994. « Significations et valeurs du travail, de la société industrielle à nos jours », M. de Coster et F. Pichault, *Traité de sociologie du travail*. Bruxelles : De Boeck-Université. Pp. 55-82.

Landry, Normand, Anne-Marie Gagné, Sylvain Rocheleau, Christiane Caneva, Pascale Caidor, Mathieu Bégin. 2020. « Militantisme, justice sociale et inégalités numériques : étude de groupes de lutte contre la pauvreté au Québec », *Terminal*.

McAll, Christopher. 2009. « De l'individu et de sa liberté ». *Sociologie et sociétés*, 41 (1). Pp. 177-194.

McAll, Christopher. 2008. « Trajectoires de vie, Rapports sociaux et production de la pauvreté », *Penser la vulnérabilité*. Montreal : PUQ. Pp. 93-123.

McAll, Christopher. 1999. « L'État des citoyens et la liberté du marché ». *Sociologie et sociétés*, 31 (2). Pp. 27-40.

Méda, Dominique et Patricia Vendramin. 2010. « Les générations entretiennent-elles un rapport différent au travail ? », *SociologieS, Théories et recherches*, En ligne : [<https://journals.openedition.org/sociologies/3349>].

Mercure, Daniel. 2019. « Genèse et horizons heuristiques du concept de rapport au travail », dans Vultur, Mircea et Daniel Mercure (dir.), *Dix concepts pour penser le nouveau monde du travail*. Québec : Presses de l'Université Laval. Pp. 135-164.

Mercure, Daniel, Mircea Vultur et Charles Fleury. 2012. « Valeurs et attitudes des jeunes travailleurs à l'égard du travail au Québec : une analyse intergénérationnelle », *Relations industrielles / Industrial Relations*, 67(2). Pp. 177-198.

Ministère des Finances. 2020. *Calculateur Revenu disponible 2018 à 2020*. En ligne : [www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp].

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2020. *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*. En ligne : [www.mtess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/index.asp].

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2020, *ADEL - Aide à la décision en ligne - Liste des diagnostics évidents*. En ligne : [www.mani.mess.gouv.qc.ca/?sujet=42505].

Ministère du Travail, de l'Emploi et de Solidarité sociale. 2019. « En action pour la main-d'œuvre – le plan en détail, Pour un Québec riche de tous ses emplois », En ligne : [https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/action_maindoeuvre/plan_detail/index.asp].

Noreau, Pierre, Emmanuelle Bernheim, Pierre-Alain Cotnoir, Pascale Dufour, Jean-Herman Guay, Shauna Van Praagu. 2015. « Droits de la personne et diversité - la condition sociale : Sondage 2015 | CDPDJ ». En ligne : [<http://www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/sondage-2015/Pages/condition-sociale.aspx>].

Pinard, Rolande 2018. *L'envers du travail: Le genre de l'émancipation ouvrière*. Montréal: Lux.

Renaud, Jean. 2005. « Limites de l'accès à l'emploi et intégration des immigrants au Québec : quelques exemples à partir d'enquêtes », *Santé, Société et Solidarité*, (1). Pp. 109-117.

René, Jean-François, Christine Lefebvre, Monique Provost et Jean Panet-Raymond. 1999. « La difficile intégration des bénéficiaires de l'aide sociale au Québec », *Lien social et Politiques*, n° 42. Pp. 109-119.

Québec, Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles (RLRQ, chapitre A-13.1.1, r. 1).

Québec. 2020. « Programme objectif emploi ». En ligne : [<http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programmeservice/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=3561>].

Québec. 2019. Tableau des mesures actives, programmes et services d'emploi, gouvernement du Québec, Direction générale des mesures, des services et du soutien ; Direction des mesures et services aux individus; Direction des mesures et services aux entreprises et du placement, Direction de la mise en œuvre du partenariat territorial; Direction de la qualification professionnelle, En ligne : [https://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/13_Tableau_des_mesures/Tableau_des_mesures.pdf].

Québec. 2009. Groupes de discussion après de prestataires de l'aide sociale éloignés du marché du travail, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Léger Marketing, Québec.

Thirot, Myriam. 2013. « La précarisation du travail : des parcours professionnels à géométrie variable », *Relations industrielles / Industrial Relations*, 68(1). Pp. 142-163.

Tirado, Linda. 2013. « Why I make terrible decisions, or, poverty thoughts », *Killer Martini (blogue)*. En ligne: [<https://killermartinis.kinja.com/why-i-make-terrible-decisions-or-poverty-thoughts-1450123558>].

Ulysse, Pierre. 2009. « Les travailleurs pauvres : de la précarité à la pauvreté en emploi. Un état des lieux au Canada/Québec, aux États-Unis et en France ». *Lien social et Politiques*, 6. Pp. 81-95.

Yerochewski, Carole. 2014. *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité : Travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et dans le monde*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.